



FRACTURE SANITAIRE

Une dynamique mortifère
continue depuis 10 ans



UFC-QUE CHOISIR

Service des études



UFC-QUE CHOISIR

L'UFC-Que Choisir dispose d'un réseau de 135 associations locales réparties sur tout le territoire, qui accompagne les consommateurs dans la résolution de 100 000 litiges chaque année. Ses 140 salariés, basés au siège à Paris, publient des articles et enquêtes pour le magazine et le site internet « Que Choisir », conduisent des tests comparatifs, lancent des actions en justice, et réalisent des études économiques et des actions de plaidoyer pour éclairer et œuvrer à des décisions permettant de rendre accessible à tous une consommation plus sobre et responsable.

www.quechoisir.org

Editeur : UFC-Que Choisir

Les informations contenues dans ce document correspondent à une analyse à jour à la date de publication le 24 juin 2025

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés.

Contact : relationspresse@quechoisir.org

RÉSUMÉ

Plus de dix ans après ses premières alertes sur l'inégalité d'accès aux soins, l'UFC-Que Choisir propose dans cette nouvelle étude une lecture inédite de la fracture sanitaire en proposant une analyse de la trajectoire de la situation sur une période de 10 ans. En s'appuyant sur les données du Conseil National de l'Ordre des Médecins, l'analyse suit l'évolution de l'installation des médecins en France de 2014 à 2024, afin d'identifier les dynamiques à l'œuvre sur le territoire.

Le constat est sans appel : la fracture sanitaire se creuse. Les territoires déjà en difficulté il y a dix ans – souvent ruraux ou périurbains – voient leur densité médicale reculer encore. À l'inverse, nombre de départements déjà favorisés continuent d'attirer davantage de professionnels, renforçant les inégalités territoriales. Ce déséquilibre grandissant démontre l'échec cuisant des politiques publiques récentes : les incitations financières mises en place pour attirer des médecins dans les zones sous-dotées n'ont pas suffi à inverser la tendance, ni même à la freiner.

Mais tout n'est pas noir. L'étude souligne une évolution encourageante dans les départements d'outre-mer, où l'on observe un regain de densité médicale. Si cette progression s'explique notamment par la mobilisation de médecins formés hors Union européenne, elle repose également sur des investissements publics ciblés, comme la création de Groupements Hospitaliers de Territoire ou l'accès local à des études de médecine. Cela montre que des politiques volontaristes peuvent produire des effets concrets. Cela invite alors à explorer de nouvelles solutions pour les territoires métropolitains en souffrance.

Cette lecture dynamique, ancrée dans les données factuelles, met au défi les décideurs publics : face à une inégalité croissante d'accès aux soins, il ne suffit plus de corriger à la marge. Il est plus que jamais temps de repenser en profondeur l'aménagement médical du territoire, au service de l'égalité réelle entre citoyens. Actuellement, plusieurs projets de loi sont en discussion au Parlement, dont le projet de loi transpartisan porté par le Député Guillaume Garot qui a été voté en première lecture à l'Assemblée nationale, qui organise une régulation de l'installation des médecins. La présente analyse vient alors nourrir ces débats.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	2
1. INTRODUCTION	5
2. DANS LES DÉPARTEMENTS SOUS-DOTÉS – UNE AGGRAVATION DE LA SITUATION EN 10 ANS.....	7
2.1. Analyse, ensemble des médecins inscrits à l'ordre	7
Les 10 plus faibles densités médicales en 2014	7
Les 10 plus faibles densités médicales en 2023	7
2.2. Analyse exercice libéral – Médecine générale, gynécologie, ophtalmologie et pédiatrie.....	12
Les 10 plus faibles densités médicales en exercice libéral en 2014 – médecine générale	12
Les 10 plus faibles densités médicales en exercice libéral en 2023 – médecine générale	12
2.2.1. Médecine générale en exercice libéral	13
2.2.2. Gynécologie en exercice libéral	13
2.2.3. Ophtalmologie en exercice libéral.....	13
2.2.4. Pédiatrie en exercice libéral.....	14
3. LES DÉPARTEMENTS LES MIEUX DOTÉS QUI RESTENT ATTRACTIFS	15
3.1. Analyse, ensemble des médecins inscrits à l'ordre	15
Les 10 plus fortes densités médicales en 2014	15
Les 10 plus fortes densités médicales en 2023	15
Les 20 départements bénéficiant du nombre le plus important de nouvelles inscriptions à l'ordre en 2024	17
3.2. Analyse exercice libéral – Médecine générale, gynécologie, ophtalmologie et pédiatrie.....	19
Les 10 plus fortes densités médicales en exercice libéral en 2014 – médecine générale	19
Les 10 plus fortes densités médicales en exercice libéral en 2023 – médecine générale	20
3.2.1. Gynécologie en exercice libéral	21
3.2.2. Ophtalmologie en exercice libéral.....	21
3.2.3. Pédiatrie en exercice libéral.....	21
4. OUTRE-MER, UNE AMÉLIORATION SINGULIÈRE DE LA SITUATION	22

4.1. Nombre de médecins, toutes qualifications, en activité régulière, titulaires d'un diplôme hors Union européenne (2014 – 2024)	22
4.2. Evolution du Nombre de médecins en activité régulière titulaires d'un diplôme hors Union européenne dans les départements d'outre-mer	23
Martinique	23
Guadeloupe	24
Guyane	24
La réunion.....	25
Mayotte	25
5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	27
6. ANNEXES.....	29
Annexe 6.1 Cartes de l'exercice libéral en médecine générale, Pédiatrie, ophtalmologie et Gynécologie.....	29
Médecine générale	29
Pédiatrie	32
Ophtalmologie	34
Gynécologie.....	36
Annexe 6-2 : Synthèse des données par département	38
Installation des médecins à l'ordre – Tout confondu	38
Installation des médecins à l'ordre – Médecine générale libérale	41
Installation des médecins à l'ordre – Pédiatrie libérale	44
Installation des médecins à l'ordre – Ophtalmologie libérale	47
Installation des médecins à l'ordre – Gynécologie libérale	51

1. INTRODUCTION

Depuis plus de 10 ans, l'UFC-Que Choisir est engagée contre la fracture sanitaire.

Dès 2012, l'association publiait un état des lieux alarmant sur l'accès aux soins en France, révélant une double fracture sanitaire : géographique – avec des déserts médicaux – et financière – liée aux dépassements d'honoraires. En 2016, une nouvelle étude confirmait une dégradation de la situation pour plus de 30 millions d'usagers. En 2019, une enquête montrait que près d'un médecin généraliste sur deux refusait de nouveaux patients, en particulier dans les villes moyennes. En 2022 puis, à plus forte raison, en 2023 de nouveau, l'association lançait avec ses associations locales une grande campagne basée sur une étude approfondie de la répartition des médecins et des dépassements d'honoraires. Nous montrons alors que 25,3 millions de Français vivent dans des territoires où l'offre médicale est insuffisante, et plus de 80 % dès lors qu'est intégré l'accès à des soins au tarif de la Sécurité sociale, sans dépassement d'honoraires.

L'accès aux soins en France est toujours plus inégalitaire et ne cesse de se dégrader. Pourtant, face à ce constat alarmant, les pouvoirs publics se sont contentés de politiques inefficaces et très coûteuses d'incitations financières accordées aux médecins pour les convaincre de s'installer dans les zones sous-dotées. En nous appuyant sur des travaux de la Cour de Comptes notamment, nous avons déjà démontré dès 2022 l'échec patent de ces politiques¹. Cette nouvelle étude de l'UFC-Que Choisir aborde la question sous un angle différent, et

s'intéresse alors en détail aux dynamiques d'installation et à la répartition sur le territoire des médecins, en s'appuyant sur les données du Conseil National de l'Ordre des Médecins². Elle analyse le nombre total de médecins inscrits à l'Ordre dans chaque département, ainsi que le nombre de praticiens exerçant en libéral ou en mode mixte pour quatre spécialités : médecine générale, pédiatrie, ophtalmologie et gynécologie. Ces spécialités avaient déjà été étudiées notamment dans notre étude de 2023.

Ces données donnent à voir une relative stabilité du nombre de médecins en exercice sur les 10 dernières années, qui augmente même légèrement grâce aux professionnels de santé étrangers, passant de 210 469 en 2014 à 212 331 en 2024. Or, s'il y a stabilité du nombre de médecin alors que d'un même mouvement il y a un processus actif et continu de désertification médicale avec une baisse globale de densité médicale, c'est qu'il y a bien un déséquilibre sur l'installation des médecins. C'est ce que nous cherchons à étudier en profondeur ici, en nous intéressant à la répartition de ces professionnels de santé en France. Comment les médecins inscrits à l'ordre se répartissent-ils sur le territoire national ? Quelles sont les dynamiques sur les dernières années, entre les territoires mieux et moins bien dotés, en termes de densité médicale ?

L'analyse procède en deux temps. Elle commence à partir d'une étude des départements qui enregistrent la plus faible densité médicale. Nous comparons d'abord la situation en 2014 et 2023 (dernière année pour laquelle il y a des données démographiques

¹ <https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-l-ufc-que-choisir-devoile-la-carte-de-l-intolérable-fracture-sanitaire-les-pouvoirs-publics-vont-ils-engager-pour-la-resorber-n103835/?dl=107451>

² Ces données actualisées permettent une analyse rétrospective sur les 10 dernières années, et plus

encore. Elles sont publiques et peuvent être vérifiées par le lecteur. Enfin, gérées par l'ordre des médecins, elles sont reconnues par la profession. Lien : <https://demographie.medecin.fr>

précises et accessibles au moment de la rédaction du présent rapport, de manière à établir une densité médicale), afin de mettre en lumière les dynamiques des dernières années sur les zones insuffisamment couvertes. L'analyse se concentre d'abord sur l'ensemble des professionnels inscrits, avant de se déplacer ensuite sur les professionnels ayant une activité libérale, soit ceux qui assurent et prennent en charge les soins (du moins dans l'esprit des politiques publiques) et le parcours de santé quotidiens

et de ville ou campagne. Dans la suite, l'analyse se porte sur les départements les mieux dotés – de même pour l'ensemble des médecins puis pour les professionnels en exercice libéral, pour documenter si ceux-ci continuent de bénéficier d'une dynamique favorable. Enfin, nous nous intéresserons au cas particulier des départements d'outre-mer, qui voient leur situation s'améliorer de manière disproportionnée par rapport au reste de la France, en interrogeant les raisons de cette évolution favorable.

2. DANS LES DÉPARTEMENTS SOUS-DOTÉS – UNE AGGRAVATION DE LA SITUATION EN 10 ANS

2.1. ANALYSE, ENSEMBLE DES MÉDECINS INSCRITS À L'ORDRE

Entre 2014 et 2023, la densité moyenne nationale de médecins pour 10 000 habitants a diminué, passant de 28,47 à 27,28.

Cependant, cette moyenne masque de fortes disparités territoriales : certains départements, déjà parmi les moins bien dotés, affichent des niveaux très inférieurs à la moyenne nationale. Pire encore, dans ces territoires en tension, la situation s'est nettement détériorée au fil des années, creusant davantage les inégalités d'accès aux soins.

LES 10 PLUS FAIBLES DENSITÉS MÉDICALES EN 2014

Code	Département	Nombre de médecins en 2014	Population en 2014 ³	Médecins pour 10 000 habitants
976	Mayotte	178	223713	7,96
27	Eure	1073	598347	17,93
1	Ain	1187	626127	18,96
36	Indre	435	226175	19,23
53	Mayenne	594	307471	19,32
973	Guyane	500	252338	19,81
55	Meuse	391	191530	20,41
43	Haute-Loire	465	226565	20,52
77	Seine-et-Marne	2869	1377846	20,82
18	Cher	647	310270	20,85

LES 10 PLUS FAIBLES DENSITÉS MÉDICALES EN 2023

Code	Département	Nombre de médecins en 2023	Population en 2023	Médecins pour 10 000 habitants
976	Mayotte	248	310022	8,00
27	Eure	936	596710	15,69
1	Ain	1068	671937	15,89
36	Indre	342	214914	15,91
18	Cher	494	297274	16,62
28	Eure-et-Loir	732	428994	17,06

³ Source Insee

77	Seine-et-Marne	2547	1452775	17,53
53	Mayenne	537	305452	17,58
23	Creuse	200	113106	17,68
55	Meuse	315	178010	17,70

Entre 2014 et 2023, soit en près de 10 ans, la liste des départements les plus défavorisés par rapport à la densité médicale reste relativement inchangée, 8 sur 10 s'y trouvant encore. On y retrouve notamment Mayotte, l'Eure, l'Ain, l'Indre, la Mayenne, la Meuse, la Seine-et-Marne et le Cher.

Sur les 10 départements les plus défavorisés en 2013, une amélioration est observée dans trois départements.

Tout d'abord Mayotte, mais cette amélioration du nombre du médecin cache une situation qui au départ était déjà excessivement dégradée par rapport à la France métropolitaine, et qui est presque similaire à l'évolution du nombre d'habitants. La densité médicale continue d'avoisiner les 8 médecins pour 10 000 habitants en 2023, par rapport à une densité médicale moyenne de 27,28 médecins pour 10 000 habitants.

Ensuite, la Guyane voit une progression importante du nombre de médecins, légèrement supérieure à l'évolution démographique, de 500 en 2014 à 669 en 2023. Ce faisant, la Guyane sort des 10 départements les plus défavorisés. La situation de la Guyane est d'ailleurs à lire avec une amélioration de la situation en outre-mer, qui sera discutée dans la présente étude.

Enfin la Haute-Loire passe, quant à elle, de 465 à 493 médecins inscrits à l'ordre entre 2014 et 2023, et donc d'une densité médicale de 20,52 à 21,73 médecins pour 10 000 habitants, ce qui reste cependant inférieur à la moyenne (27,28), le département restant donc relativement sous-doté.

Pour tous les autres départements, la situation déjà préoccupante, s'est dégradée tant en valeur absolue (nombre de médecins inscrits à l'ordre), qu'en densité médicale (nombre de médecins inscrits à l'ordre par rapport à la population).

La situation s'aggrave même de manière disproportionnée. En effet, si l'on analyse l'évolution du nombre de médecins inscrits aux ordres, cette fois entre 2014 et 2024, plusieurs de ces départements subissent les baisses les plus importantes par rapport aux autres départements à l'image de la Creuse (-28,80 % de médecins inscrits à l'ordre), du Cher (-26,28 % de médecins inscrits à l'ordre), de l'Indre (-21,61 % de médecins inscrits à l'ordre), de la Meuse (-19,44 % de médecins inscrits à l'ordre) ou de l'Eure-et-Loir (-18,80 % de médecins inscrits à l'ordre).

L'analyse de l'évolution des disparités en de densité médicale entre les 10 départements les moins bien dotés et les 10 mieux dotés en 2014 et 2023 met ainsi en lumière non seulement des inégalités préoccupantes, mais aussi un creusement significatif de ces écarts. En effet, la densité médicale moyenne dans les départements les moins pourvus est passée de 18,58 médecins pour 10 000 habitants en 2014 à 15,97 en 2023, témoignant d'une nette dégradation. À l'inverse, les départements les mieux dotés enregistrent une légère amélioration, avec une densité passant de 44,04 à 44,16 médecins pour 10 000 habitants. Ainsi, le ratio entre les deux extrêmes s'est accentué : en 2014, les zones les mieux dotées comptaient 2,37 fois plus de médecins que les zones les moins dotées ; en 2023, ce rapport atteint 2,77,

soulignant un approfondissement des inégalités territoriales en matière d'accès aux soins.

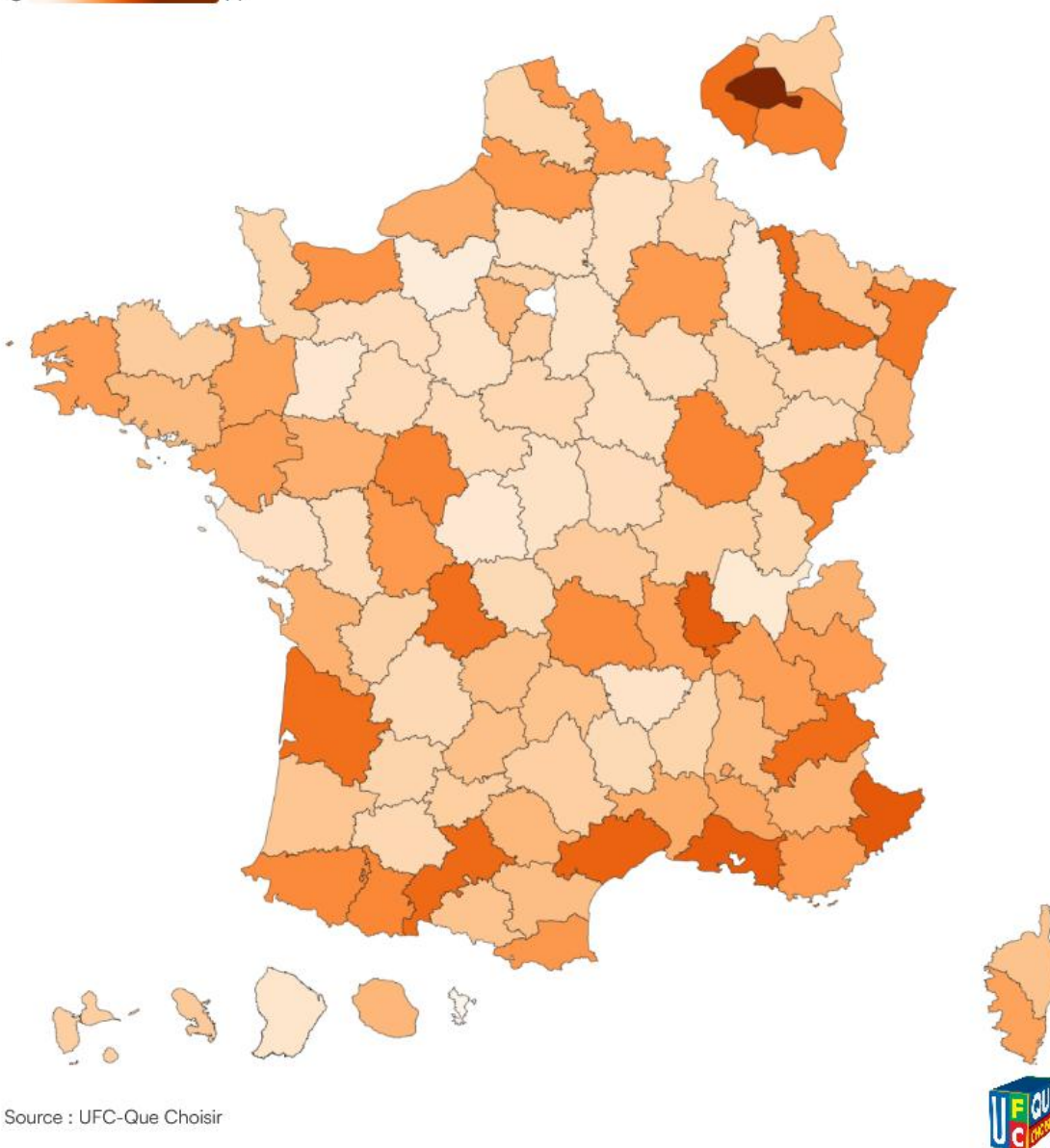
Enfin, si l'on regarde à l'échelle nationale, sans se concentrer sur les bords, l'étude

donne à voir une dégradation globale de l'accès aux soins, avec 73 départements qui voient leur situation se dégrader, contre seulement 28 qui voient leur situation s'améliorer, plutôt dans des départements mieux pourvus.

Carte de densité médicale - nombre de médecins pour 10 000 habitants

Densité 2014 ▼

8 77

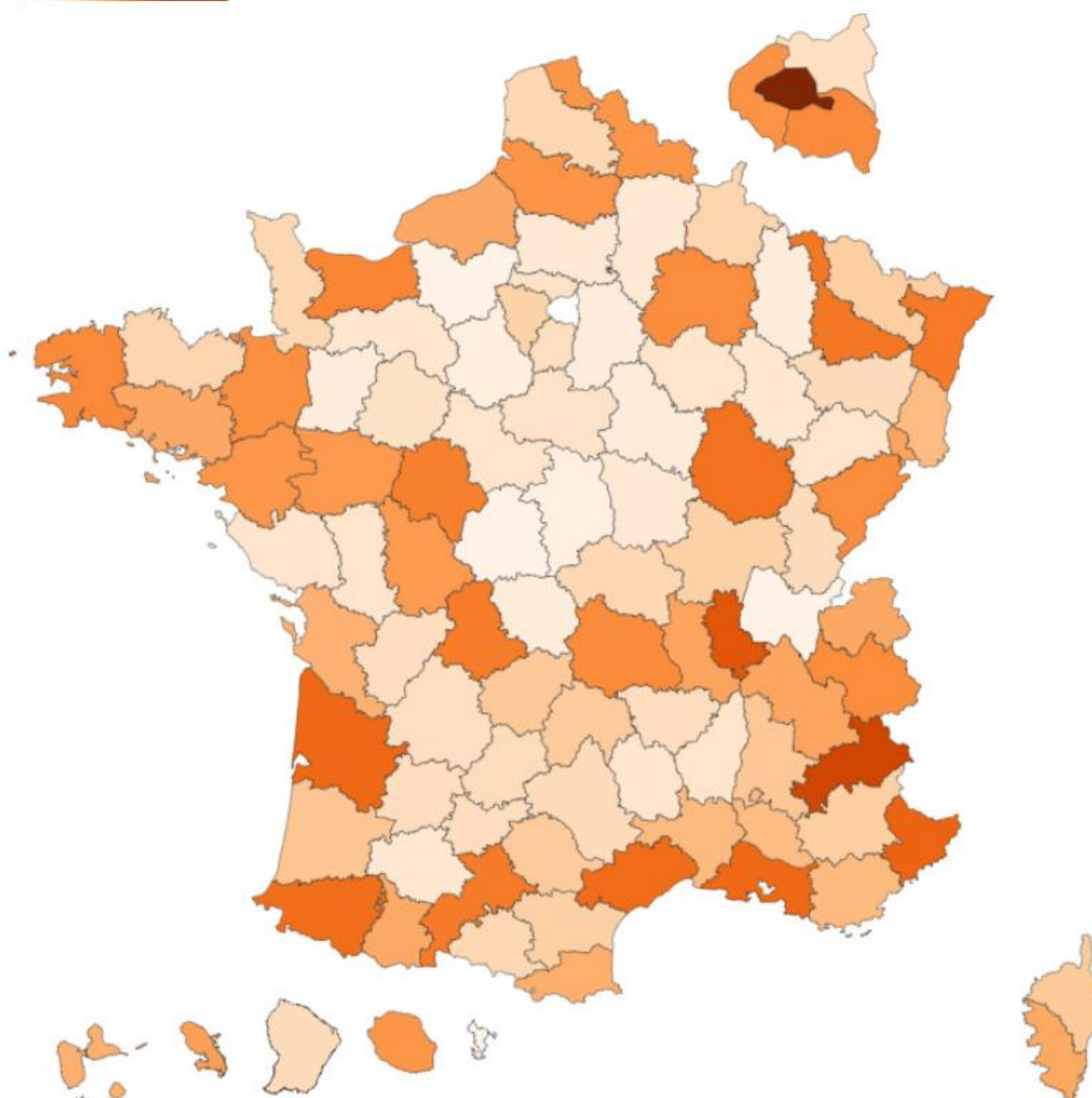


Source : UFC-Que Choisir

Carte de densité médicale - nombre de médecins pour 10 000 habitants

Densité 2023 ▼

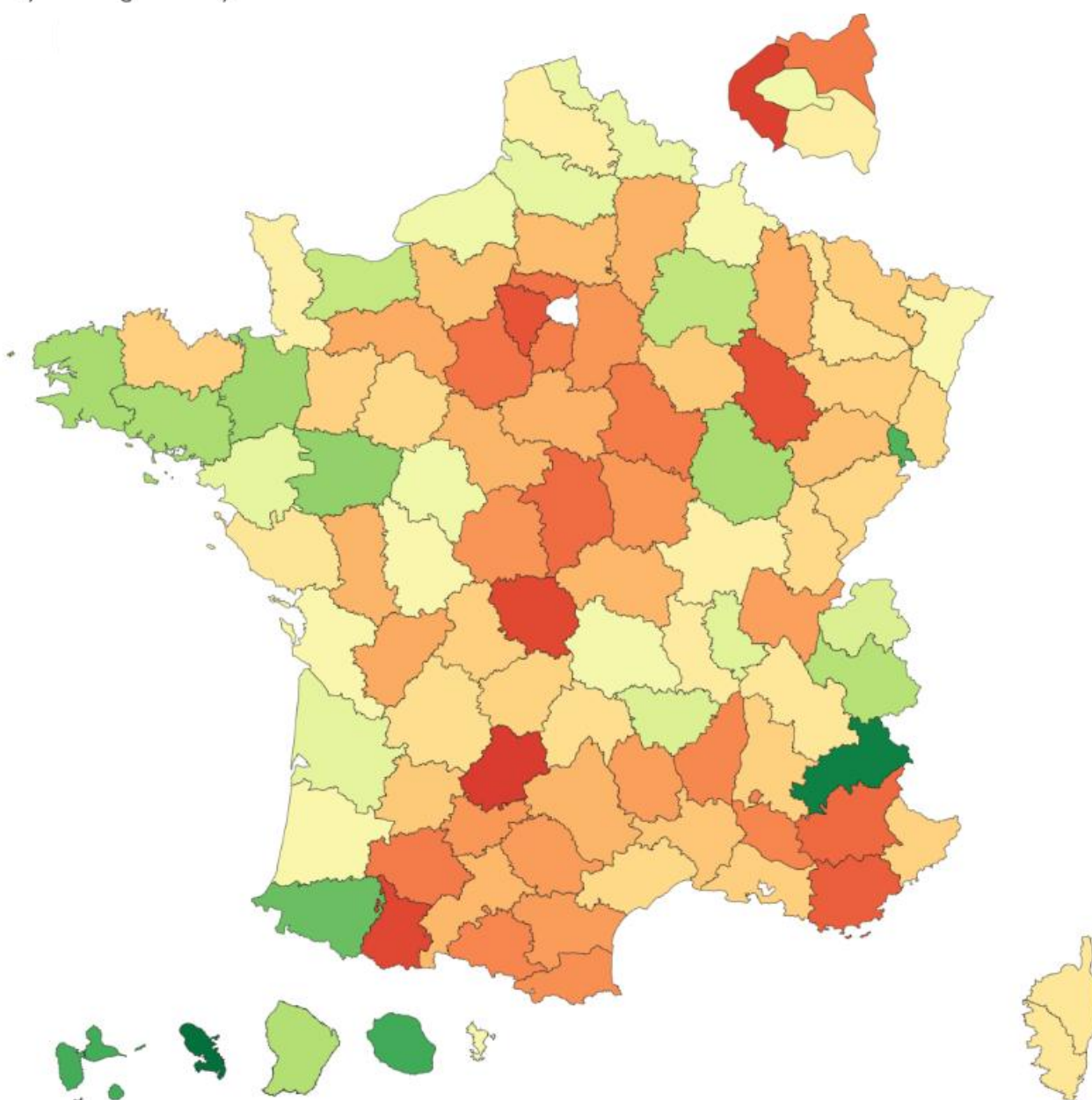
8 77



Source : UFC-Que Choisir



Evolution du nombre de médecins pour 10 000 habitants entre 2014 et 2023



Source : UFC-Que Choisir



Pour les départements avec la plus faible densité de médecins inscrits à l'ordre en 2014, l'analyse par spécialité du nombre de médecins inscrits, en considérant la médecine générale, la gynécologie, la pédiatrie et l'ophtalmologie, spécialités déjà étudiées

dans notre étude Fracture sanitaire de 2023, souligne d'une autre manière à quel point la situation continue de se dégrader. Pour l'ensemble de ces spécialités, les variations sont très largement à la baisse.

2.2. ANALYSE EXERCICE LIBÉRAL – MÉDECINE GÉNÉRALE, GYNÉCOLOGIE, OPHTALMOLOGIE ET PÉDIATRIE

Dans cette étude, la notion d'exercice libéral renvoie à l'exercice libéral mais aussi aux professionnels ayant une activité mixte, entre salariée et libérale.

LES 10 PLUS FAIBLES DENSITÉS MÉDICALES EN EXERCICE LIBÉRAL EN 2014 – MÉDECINE GÉNÉRALE

Code	Département	Nombre de médecins généraliste en exercice libéral 2014	Population en 2014	Densité en Médecine générale libérale pour 10 000 habitants 2014
976	Mayotte	23	223713	1,03
973	Guyane	107	252338	4,24
93	Seine-Saint-Denis	942	1571028	6,00
94	Val-de-Marne	905	1365039	6,63
60	Oise	547	818680	6,68
77	Seine-et-Marne	929	1377846	6,74
1	Ain	424	626127	6,77
28	Eure-et-Loir	296	433762	6,82
45	Loiret	458	669737	6,84
95	Val-d'Oise	825	1205539	6,84

LES 10 PLUS FAIBLES DENSITÉS MÉDICALES EN EXERCICE LIBÉRAL EN 2023 – MÉDECINE GÉNÉRALE

Code	Département	Nombre de médecins généraliste en exercice libéral 2023	Population en 2023	Densité en Médecine générale libérale pour 10 000 habitants 2023
976	Mayotte	27	310022	0,87
973	Guyane	98	301099	3,25
93	Seine-Saint-Denis	717	1682806	4,26
28	Eure-et-Loir	207	428994	4,83
77	Seine-et-Marne	718	1452775	4,94
95	Val-d'Oise	635	1274374	4,98
18	Cher	149	297274	5,01
91	Essonne	677	1316053	5,14
89	Yonne	174	329321	5,28
94	Val-de-Marne	758	1426748	5,31

2.2.1. MÉDECINE GÉNÉRALE EN EXERCICE LIBÉRAL

Si l'étude s'intéresse à l'exercice libéral et mixte, en commençant par une entrée sur les médecins généralistes, de même que pour l'analyse sur l'ensemble des médecins inscrits à l'ordre, elle constate une relative stabilité des départements les plus mal dotés dans le bas du classement - et une dégradation globale de la situation qui ne s'améliore, en densité médicale, que dans 5 départements⁴. Entre 2014 et 2023, 7 des départements qui étaient avec une faible densité en médecine générale libérale restent dans les 10 départements les plus sous dotés Mayotte, Guyane, Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne, Val-de-Marne, Eure-et-Loir, Val-d'Oise. Sortent de ce classement l'Oise, l'Ain et le Loiret, mais qui n'en restent pas moins des départements mal dotés, aux dépens de l'Yonne, l'Essonne et le Cher.

Ce focus sur la médecine libérale produit un classement différent par rapport à celui des inscriptions à l'ordre de manière générale. Cependant, certains se retrouvent dans les deux classements. Mayotte, la Guyane, l'Ain, ou la Seine-et-Marne en 2014, et Mayotte, le Cher, l'Eure-et-Loir et la Seine-et-Marne en 2024. Cette stabilité dans les classements peut tenir pour partie à la médecine salariée, qui peut prendre en charge une partie de l'offre de santé sur le territoire. C'est notamment le cas pour la Guyane qui présente une très faible densité en médecine générale libérale en 2023, mais qui n'est plus, dans les départements des plus sous dotés en médecins. Cela s'explique notamment par la création d'un Groupe Hospitalier de Territoire en Guyane en 2019, accompagnée d'un projet de CHU. Cela sous-entend cependant que l'offre médicale se

concentre autour de centres hospitaliers, et peut être géographiquement mal répartie sur le territoire et donc peu accessible.

Au-delà de la médecine générale, la situation de l'accès aux soins de ville et de campagne libérale pour les spécialités gynécologie, ophtalmologie et pédiatrie est particulièrement préoccupante.

2.2.2. GYNÉCOLOGIE EN EXERCICE LIBÉRAL

Sur la spécialité en gynécologie, les données d'inscription à l'ordre mettent en avant une baisse du nombre de spécialistes en exercice, avec une réduction moyenne de -28 % du nombre de gynécologues en exercice dans les départements. En passant de 10 à 1 professionnel en exercice libéral entre 2014 et 2024 pour les Alpes-de-Haute-Provence, et de 11 à 2 pour l'Aveyron ou la Haute-Marne, c'est même un effondrement qui peut être décrit pour certains départements. De surcroît, la densité moyenne nationale pour ces professionnels est particulièrement faible, de l'ordre de 0,59 (2014) et 0,45 (2023) professionnel pour 10 000 habitants, ce qui est cohérent avec notre étude de 2023 qui montrait que, uniquement sur le critère géographique, 24,8 % des femmes (7 millions d'entre elles) résidaient en désert médical, et 43,5 % (12,2 millions) rencontraient d'importantes difficultés d'accès à un gynécologue.

2.2.3. OPHTALMOLOGIE EN EXERCICE LIBÉRAL

Sur la spécialité d'ophtalmologie, les données d'inscription à l'ordre mettent en avant une baisse du nombre de spécialistes en exercice, avec une réduction moyenne de -18,18 % entre les départements. La Creuse

⁴ Martinique, Hautes-Alpes, Guadeloupe, Finistère, La Réunion

et Mayotte n'ont plus, en 2024 et d'après les données du CNOM, d'ophtalmologues ayant une activité libérale. La Haute-Saône et le Lot n'en ont plus qu'un, après en avoir eu 8 et 7 ophtalmologues inscrits 10 ans plus tôt. La densité moyenne nationale passe quant à elle de 0,58 à 0,47 ophtalmologue pour 10 000 habitants, entre 2014 et 2023. Là aussi, cette faible densité médicale semble cohérente avec la précédente étude de l'UFC-Que Choisir sur la fracture sanitaire, qui montrait que 19,3 % de la population soit 12,6 millions de personnes habitaient en désert médical pour les ophtalmologues, et 38,8 % de la population (25,3 millions de personnes) rencontrait d'importantes difficultés d'accès à ces spécialistes.

2.2.4. PÉDIATRIE EN EXERCICE LIBÉRAL

Sur la pédiatrie comme sur l'ophtalmologie et la gynécologie, la situation se dégrade, passant de 2411 pédiatres en exercice libéral en 2014 contre 2384 en 2024. Les Hautes-Alpes, la Haute-Saône et Mayotte n'ont pas de pédiatres ayant une activité libérale inscrits à l'ordre. La Haute-Marne ou l'Aveyron n'en ont plus que 1 et 2 en 2024, contre 4 et 6, 10 ans plus tôt. La densité médicale

moyenne entre les départements passe de 0,29 à 0,27 pédiatre pour 10 000 habitants entre 2014 et 2023, ce qui représente une relative stabilité, mais témoigne surtout d'une pénurie. Dans l'étude Fracture sanitaire de 2023, nous montrions 28,9 % des enfants, soit 2,2 millions résidaient dans des déserts médicaux géographiques pour la pédiatrie, et près de 45,9 % des enfants étaient confrontés à des difficultés d'accès aux pédiatres, soit 3,4 millions.

Dans l'ensemble, les chiffres sur les médecins spécialistes en exercice libéral sont si faibles qu'il est difficile d'en tirer des données, tendances et classements. L'installation ou le retrait d'un seul peuvent avoir un impact considérable sur les variations et tendances. Sur la pédiatrie, le passage de 2 pédiatres installés en Guyane en 2014 à 8 en 2024 produit ainsi une augmentation de 300 %. Ce que ces chiffres soulignent surtout, par-delà des débats sur la liberté d'installation des médecins, c'est la pénurie de professionnels de santé spécialistes qui est, en elle-même, une menace pour l'accès aux soins.

3. LES DÉPARTEMENTS LES MIEUX DOTÉS QUI RESTENT ATTRACTIFS

3.1. ANALYSE, ENSEMBLE DES MÉDECINS INSCRITS À L'ORDRE

LES 10 PLUS FORTES DENSITÉS MÉDICALES EN 2014

Code	Département	Nombre de médecins en 2014	Population en 2014	Médecins pour 10 000 habitants
75	Paris	16976	2220445	76,45
6	Alpes-Maritimes	4594	1083312	42,41
13	Bouches-du-Rhône	8401	2006069	41,88
69	Rhône	7537	1801885	41,83
34	Hérault	4540	1107398	41,00
31	Haute-Garonne	5257	1317668	39,90
5	Hautes-Alpes	552	139883	39,46
33	Gironde	5978	1526016	39,17
92	Hauts-de-Seine	6257	1597770	39,16
54	Meurthe-et-Moselle	2865	732153	39,13

LES 10 PLUS FORTES DENSITÉS MÉDICALES EN 2023

Code	Département	Nombre de médecins en 2023	Population en 2023	Médecins pour 10 000 habitants
75	Paris	16154	2102650	76,83
5	Hautes-Alpes	640	139942	45,73
69	Rhône	8235	1921014	42,87
6	Alpes-Maritimes	4514	1110328	40,65
33	Gironde	6776	1691437	40,06
13	Bouches-du-Rhône	8283	2069118	40,03
34	Hérault	4865	1232805	39,46
64	Pyrénées-Atlantiques	2747	697899	39,36
21	Côte-d'Or	2071	536166	38,63
54	Meurthe-et-Moselle	2768	729477	37,94

Sur l'ensemble des médecins inscrits à l'ordre, si les départements avec une plus faible densité de médecins restent globalement inchangés, de même, les départements les mieux dotés restent aussi globalement les mêmes entre 2014 et 2023. On y retrouve dans les deux classements, Paris, les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, le Rhône, l'Hérault, les Hautes Alpes, la Gironde et la Meurthe-et-Moselle. Pour ces départements, la densité médicale autour de 40 professionnels inscrits à l'ordre pour 10 000 habitants (avec l'exception notable de Paris où ce nombre monte à plus 76) est largement supérieure à la moyenne et médiane française (27,28 et 25,41 en 2023). Surtout, dans un contexte de baisse du nombre de médecins inscrits à l'ordre entre 2014 et 2023, 4 de ces départements déjà bien couverts gagnent de nouveaux médecins : Le Rhône, l'Hérault, les Hautes-Alpes et la Gironde. À noter que Paris perd des médecins inscrits à l'ordre, mais dans la même période, la population de la ville a aussi baissé dans des proportions supérieures, ce qui se traduit finalement par une légère augmentation de la densité médicale.

Deux départements sortent du classement, la Haute-Garonne et les Hauts-de-Seine, mais restent sur une densité médicale largement supérieure à la moyenne nationale, respectivement 37,41 et 33,92 médecins pour 10 000 habitants. Pour la Haute-Garonne, cette baisse de la densité n'est pas due à la baisse du nombre de médecins, qui progresse de 5257 à 5500 entre 2014 et 2023, mais à une augmentation importante de la population du département, qui passe de 1 317 668 à 1 470 367 habitants sur la même période.

Les Pyrénées-Atlantiques et la Côte-d'Or intègrent le classement des départements avec une plus forte densité médicale avec 39,36 et 38,63 médecins pour 10 000 habitants en 2023. Ces départements étaient déjà bien dotés en 2014 avec respectivement 35,31 et 36,02 médecins pour 10 000

habitants. Cette amélioration, ou plutôt ce renforcement tient à une augmentation du nombre de médecins inscrits à l'ordre dans des proportions supérieures à la progression du nombre de personnes vivant dans ces départements.

Alors qu'ils sont déjà très bien dotés en médecin, la Gironde et les Hautes-Alpes font par ailleurs partie des départements qui enregistrent la plus grande progression du nombre de médecins entre 2014 et 2024, passant de 5978 à 6965 (+ 16,51 %) pour le premier, et de 552 à 664 pour le second (+ 19,38 %).

Il est important de noter que le rapport de la moyenne de la densité médicale pour les 10 départements les mieux dotés en 2023, par rapport à la moyenne pour les 10 départements les moins bien dotés la même année, est de 2,77. Autrement dit, pour un médecin pour 10 000 habitants dans les départements les moins bien dotés, il y en a presque 3 dans les départements les mieux dotés.

Enfin, si l'analyse porte ici sur l'évolution entre 2014 et 2023, l'ensemble de ces tendances se confirment en 2024 puisque les nouvelles inscriptions se font très majoritairement dans les départements les mieux dotés. Sur les 20 premiers départements accueillant le plus de nouveaux médecins, 18 ont une densité médicale supérieure à la moyenne.

Par ailleurs, l'analyse croisée des données relatives à l'installation des nouveaux médecins et de celles concernant les pratiques tarifaires révèle une dynamique préoccupante : ces professionnels tendent majoritairement à s'établir dans des zones déjà dotées d'une forte densité médicale. Or, ce sont également ces territoires qui enregistrent les dépassements d'honoraires les

plus fréquents et les plus élevés⁵⁶. Ce constat met en lumière une réalité contre-intuitive : la « concurrence » entre praticiens ne joue pas son rôle de régulation des prix. Autrement dit, tous les Français se heurtent à

des obstacles dans l'accès aux soins, qu'ils soient géographiques et liés à une trop faible densité médicale – ou financiers, liés aux dépassements d'honoraires.

LES 20 DÉPARTEMENTS BÉNÉFICIAIRES DU NOMBRE LE PLUS IMPORTANT DE NOUVELLES INSCRIPTIONS À L'ORDRE EN 2024

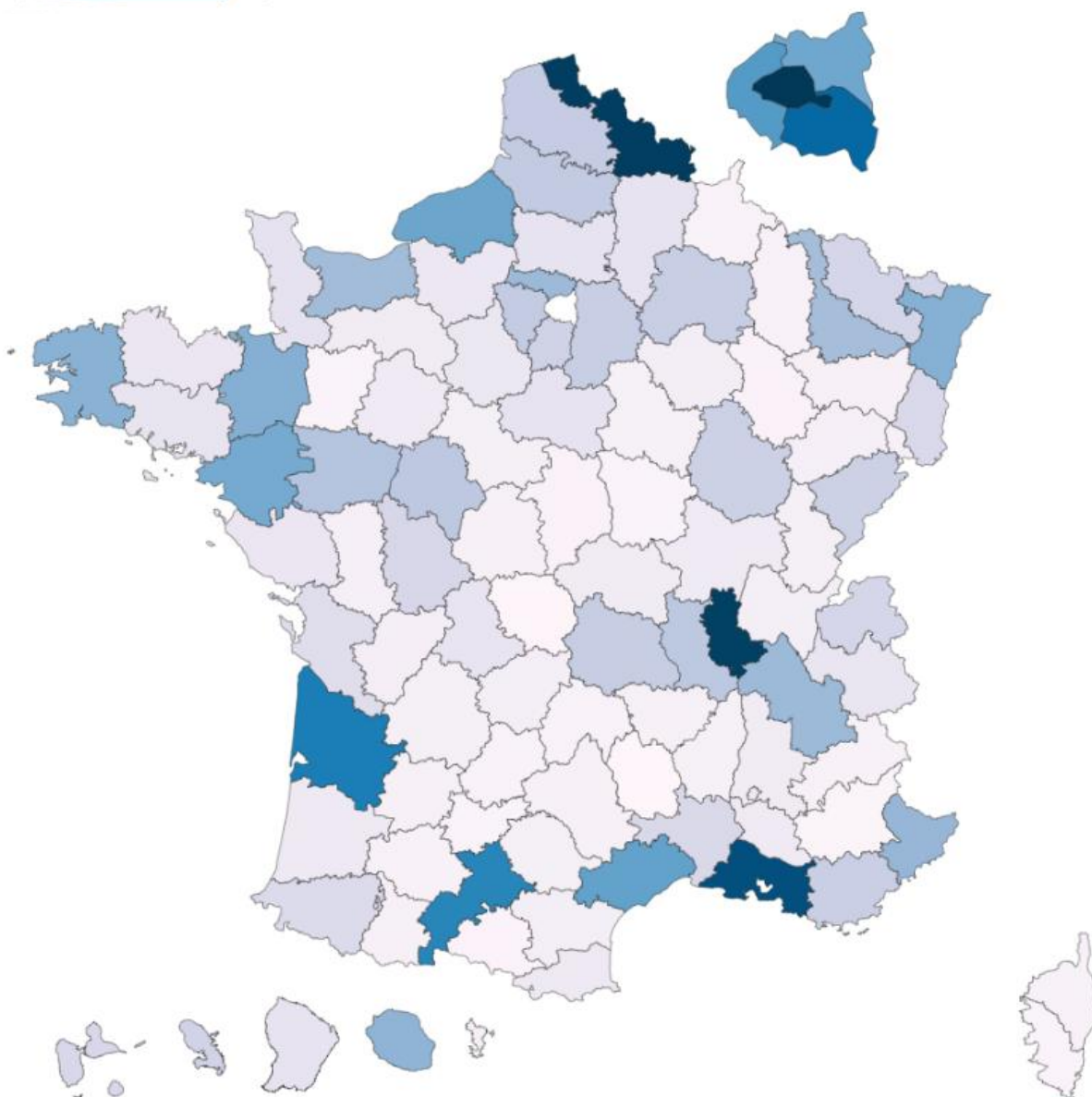
Code	Départements	Nombre d'inscrits en 2023	Médecins pour 10 000 habitants	Nombre d'inscrits en 2024	Nouvelles inscriptions 2024
75	Paris	16 154	76,83	16413	916
59	Nord	8 775	33,66	8823	411
69	Rhône	8 235	42,87	8418	408
13	Bouches-du-Rhône	8 283	40,03	8423	381
94	Val-de-Marne	5 016	35,16	5109	332
33	Gironde	6 776	40,06	6965	292
31	Haute-Garonne	5 500	37,41	5650	279
92	Hauts-de-Seine	5 570	33,92	5623	237
34	Hérault	4 865	39,46	5070	224
76	Seine-Maritime	3 856	30,74	3957	215
93	Seine-Saint-Denis	3 567	21,20	3613	212
44	Loire-Atlantique	5 003	33,41	5088	205
35	Ille-et-Vilaine	3 849	34,41	3944	191
67	Bas-Rhin	4 378	37,47	4433	189
29	Finistère	3 274	35,35	3391	186
974	La Réunion	2 926	33,51	2975	180
6	Alpes-Maritimes	4 514	40,65	4561	172
38	Isère	4 038	31,19	4076	166
95	Val-d'Oise	2 607	20,46	2671	166
14	Calvados	2 515	35,90	2615	160

⁵ <https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-pratiques-tarifaires-des-medecins-halte-au-laisser-faire-n114398/>

⁶ <https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-depassements-d-honoraires-stop-a-la-medecine-specialisee-a-deux-vitesses-n117134/>

Carte des nouvelles inscriptions de médecins aux ordres départementaux en 2024

0 916



Source : UFC-Que Choisir



3.2. ANALYSE EXERCICE LIBÉRAL – MÉDECINE GÉNÉRALE, GYNÉCOLOGIE, OPHTALMOLOGIE ET PÉDIATRIE

LES 10 PLUS FORTES DENSITÉS MÉDICALES EN EXERCICE LIBÉRAL EN 2014 – MÉDECINE GÉNÉRALE

Code	Département	Nombre de Médecins généralistes en exercice libéral en 2014	Population en 2014	Médecins Généralistes pour 10 000 habitants, 2014
87	Haute-Vienne	451	376199	11,99
66	Pyrénées-Orientales	556	466327	11,92
65	Hautes-Pyrénées	267	228950	11,66
6	Alpes-Maritimes	1235	1083312	11,40
5	Hautes-Alpes	157	139883	11,22
13	Bouches-du-Rhône	2251	2006069	11,22
34	Hérault	1238	1107398	11,18
4	Alpes-de-Haute-Provence	178	161588	11,02
64	Pyrénées-Atlantiques	711	667249	10,66
33	Gironde	1614	1526016	10,58

LES 10 PLUS FORTES DENSITÉS MÉDICALES EN EXERCICE LIBÉRAL EN 2023 – MÉDECINE GÉNÉRALE

Code	Département	Nombre de Médecins généralistes en exercice libéral en 2023	Population en 2023	Médecins Généralistes pour 10 000 habitants ,2023
5	Hautes-Alpes	175	139942	12,51
64	Pyrénées-Atlantiques	727	697899	10,42
87	Haute-Vienne	377	370113	10,19
33	Gironde	1722	1691437	10,18
73	Savoie	443	447797	9,89
29	Finistère	904	926065	9,76
6	Alpes-Maritimes	1073	1110328	9,66
17	Charente-Maritime	642	665904	9,64
34	Hérault	1174	1232805	9,52
40	Landes	408	428669	9,52

En s'intéressant à l'exercice libéral ou mixte pour la Médecine générale, et notamment dans les départements les mieux dotés, que ce soit en 2014 ou 2023, on retrouve plusieurs des départements qui sont par ailleurs bien dotés en médecins de manière générale, à l'image des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône, des Alpes-Maritimes ou de la Gironde.

Par ailleurs, en se concentrant uniquement sur l'exercice libéral en médecine générale, il est observé une baisse générale de la densité médicale dans les départements, y compris les plus dotés, ce qui correspond à la tendance nationale. Cependant, 6 des 10 départements les mieux dotés en 2014 restent parmi les mieux dotés en 2024 (Haute-Vienne, Alpes-Maritimes, Hautes-Alpes, Hérault, Pyrénées-Atlantiques et Gironde). Sortent de ce classement les Pyrénées-Orientales, les Hautes-Pyrénées, les Bouches-du-Rhône et les

Alpes-de-Haute-Provence, qui n'en restent pas moins des départements bien, voire dans les mieux dotés par rapport à la moyenne nationale. À l'inverse, entrent dans ce classement des départements les mieux couverts, la Savoie, le Finistère, la Charente-Maritime et les Landes, qui étaient déjà dans des départements pour lesquels la densité médicale était supérieure à la moyenne nationale en 2014.

Enfin, la densité médicale moyenne pour les départements les mieux dotés en 2014 était de 11,28 médecins pour 10 000 habitants, contre 5,86 médecins pour 10 000 habitants, un rapport allant du simple au double. En 2023 la densité médicale moyenne pour les départements les mieux dotés était de 10,13 médecins pour 10 000, contre 4,39 médecins pour 10 000 habitants, un rapport allant du simple au double. Si les densités médicales baissent aux deux extrêmes, les rapports entre ces

chiffres donnent néanmoins à voir une aggravation de la situation, de 1,92 à 2,31.

3.2.1. GYNÉCOLOGIE EN EXERCICE LIBÉRAL

Nous l'avons déjà noté, sur la gynécologie, les données d'inscription à l'ordre mettent en avant une baisse du nombre de spécialistes en exercice, de l'ordre de -28 %. Dans les 10 départements avec la plus forte densité pour la gynécologie ayant une activité libérale en 2014 (Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Gironde, Bas-Rhin, Rhône, Paris, Yvelines, Territoire de Belfort, Hauts-de-Seine), toutes subissent une baisse du nombre de professionnels en expertise, mais dans une proportion moindre par rapport au reste de la France à l'exception des Yvelines et du Territoire de Belfort. Et l'ensemble de ces départements conservent une densité largement supérieure à la moyenne nationale en 2023 (0.45/10 000 habitants), allant de 0,57 pour les Yvelines jusqu'à 1,57 gynécologue en exercice libéral pour Paris.

3.2.2. OPHTALMOLOGIE EN EXERCICE LIBÉRAL

Sur la spécialité ophtalmologie, là aussi nous avons indiqué précédemment dans cette étude une baisse du nombre de spécialistes en exercice, avec une réduction moyenne de -18.18 % du nombre d'ophtalmologues en exercice dans les départements. Dans les 10 départements les mieux dotés en 2014 (Hauts-de-Seine, Bouches-du-Rhône, Paris, Var, Corse-du-Sud, Loire-Atlantique, Alpes-Maritimes, Rhône, Hérault, Pyrénées-Atlantiques), la baisse est moindre dans 6 départements par rapport à la moyenne nationale, avec même une augmentation du nombre d'ophtalmologues en exercice libéral dans les Pyrénées-

Atlantiques. Enfin, l'ensemble de ces départements restent mieux dotés que la moyenne nationale en 2023.

3.2.3. PÉDIATRIE EN EXERCICE LIBÉRAL

Sur la pédiatrie comme sur l'ophtalmologie et la gynécologie, la situation se dégrade, passant de 2411 pédiatres en exercice libéral en 2014 contre 2384 en 2024. Comme indiqué précédemment, les chiffres sont ici tellement petits que les variations ont un sens limité. Néanmoins, 5 départements des 10 départements ayant la plus forte densité pour cette spécialité gagnent de nouveaux médecins entre 2013 et 2024 : le Val-de-Marne, les Bouches-du-Rhône, le Rhône, la Haute-Garonne et les Alpes-Maritimes. Le Bas-Rhin, les Yvelines, la Meurthe-et-Moselle, Paris et les Hauts-de-Seine perdent cependant des pédiatres en exercice libéral, avec des baisses importantes dans le Bas-Rhin (de 69 en 2014 à 48 en 2024) et les Yvelines (de 82 en 2014 à 61 en 2024). En dépit de ces baisses, l'ensemble de ces départements restent mieux dotés par rapport à la moyenne nationale, y compris le Bas-Rhin et les Yvelines, tous deux à 0,42 pédiatre pour 100 000 habitants en 2023, pour une moyenne nationale à 0,27.

Au total, les données sur l'exercice libéral montrent certes une situation globale qui se dégrade sur l'ensemble du territoire, mais également un accroissement des inégalités, puisque les départements les mieux dotés en 2014 restent dans tous les cas des départements bien dotés en 2023, et pour certains d'entre eux et dans certaines des spécialités, avec même une amélioration globale de la situation.

4. OUTRE-MER, UNE AMÉLIORATION SINGULIÈRE DE LA SITUATION

Dans notre analyse, un fait ressort : la situation s'améliore globalement en outre-mer. Cette évolution favorable n'en est pas moins inégale, notamment à Mayotte qui reste largement dans une situation très défavorable par rapport au reste du territoire, ou en Nouvelle Calédonie⁷. Cependant, un relatif rattrapage est observé qui peut s'expliquer, en partie, par l'installation de médecins titulaires d'un diplôme hors UE, du fait de dispositifs d'exceptions mis en place par la puissance publique depuis 2020⁸.

En effet, dans ces départements, nous notons une croissance du nombre de professionnels inscrits titulaires d'un diplôme hors Union européenne. L'analyse montre de même que, en dehors de La

Réunion, le nombre de ces professionnels dans ces départements augmente plus vite que pour le reste de la France. Cette politique interroge cependant. D'abord, pourquoi les dispositifs d'exceptions qui semblent efficaces sont-ils limités aux territoires d'outre-mer ? Dans quelles conditions accueillons-nous ces professionnels ? Et à l'inverse, alors que la pénurie de professionnels de santé est un enjeu global, et donc non spécifique à la France, est-il acceptable, sur le plan éthique par rapport aux pays et populations non françaises, d'attirer ces professionnels ? Ce sont là des questions très politiques, qui dépassent le cadre de cette étude et l'objet social de l'UFC-Que Choisir, mais qui ne peuvent pour autant être ignorées.

4.1. NOMBRE DE MÉDECINS, TOUTES QUALIFICATIONS, EN ACTIVITÉ RÉGULIÈRE, TITULAIRES D'UN DIPLÔME HORS UNION EUROPÉENNE (2014 - 2024)

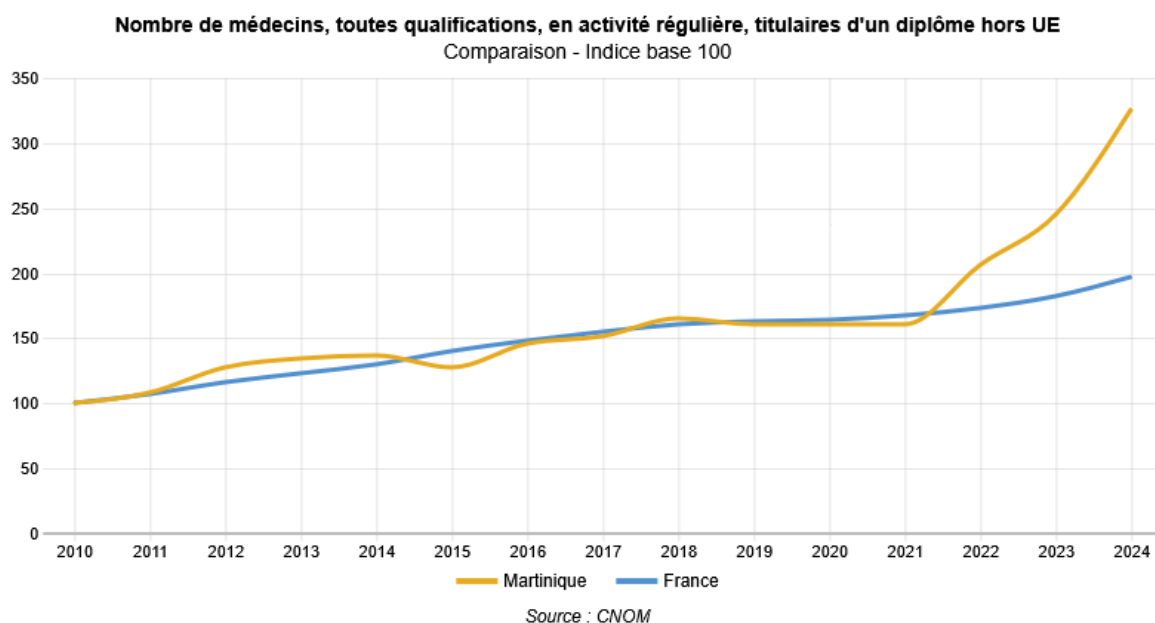
Années	Martinique	Guadeloupe	Guyane	La Réunion	Mayotte
2014	63	65	140	73	12
2015	59	73	154	81	14
2016	67	75	167	80	20
2017	70	73	169	82	23
2018	76	80	192	86	27
2019	74	76	207	96	27
2020	74	74	247	98	28
2021	74	70	267	94	28
2022	95	72	312	90	26
2023	113	106	352	88	30
2024	150	132	368	87	36

⁷ <https://la1ere.franceinfo.fr/nouvellecaledonie/penurie-de-soignants-il-va-falloir-vivre-avec-ce-nouveau-paradigme-es-time-claude-gambey-membre-du-gouvernement-en-charge-de-la-sante-1592601.html>

⁸ <https://www.univadis.fr/viewarticle/lexercice-des-padhue-outre-mer-prolong%25C3%25A9-jusqu-2030-2024a1000e6m>

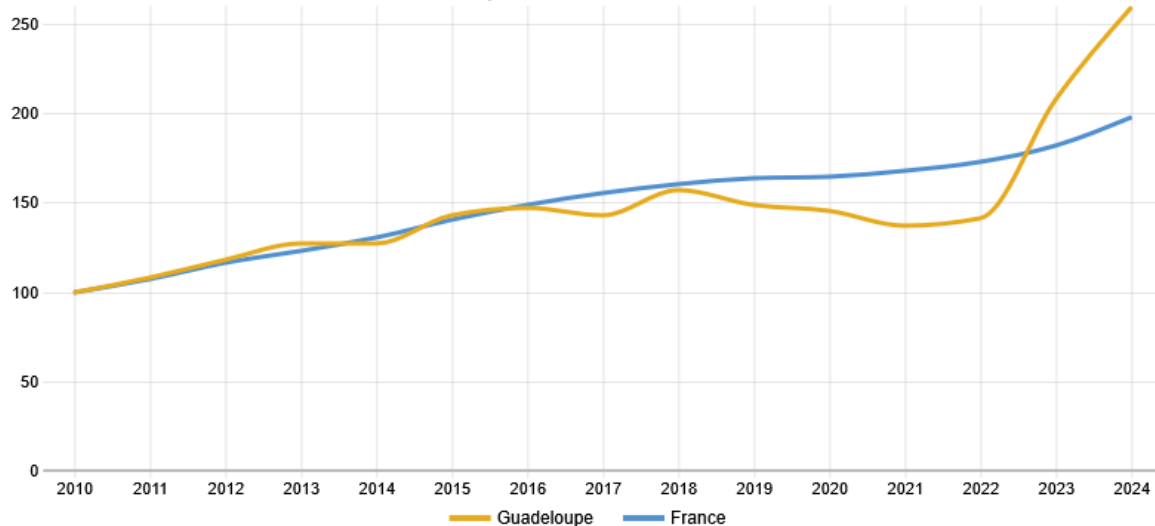
4.2. EVOLUTION DU NOMBRE DE MÉDECINS EN ACTIVITÉ RÉGULIÈRE TITULAIRES D'UN DIPLÔME HORS UNION EUROPÉENNE DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

MARTINIQUE



GUADELOUPE

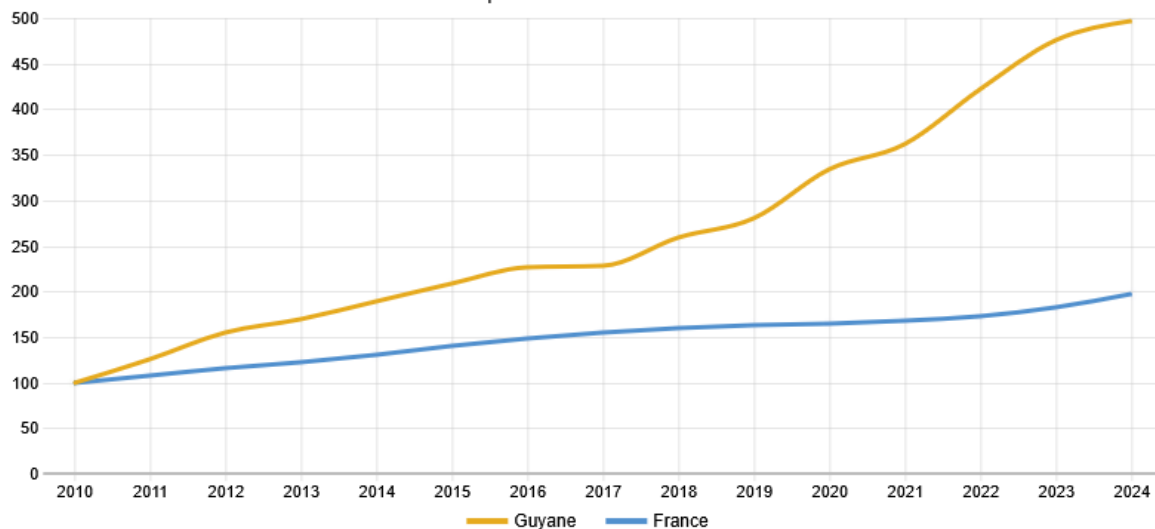
Nombre de médecins, toutes qualifications, en activité régulière, titulaires d'un diplôme hors UE
Comparaison - Indice base 100



Source : CNOM

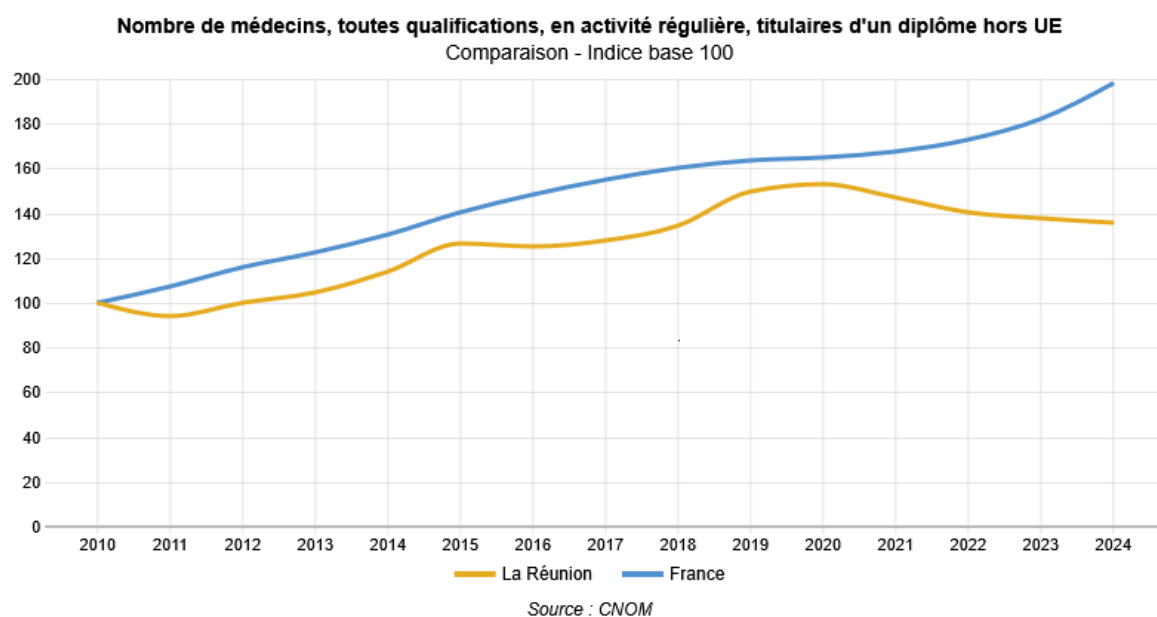
GUYANE

Nombre de médecins, toutes qualifications, en activité régulière, titulaires d'un diplôme hors UE
Comparaison - Indice base 100

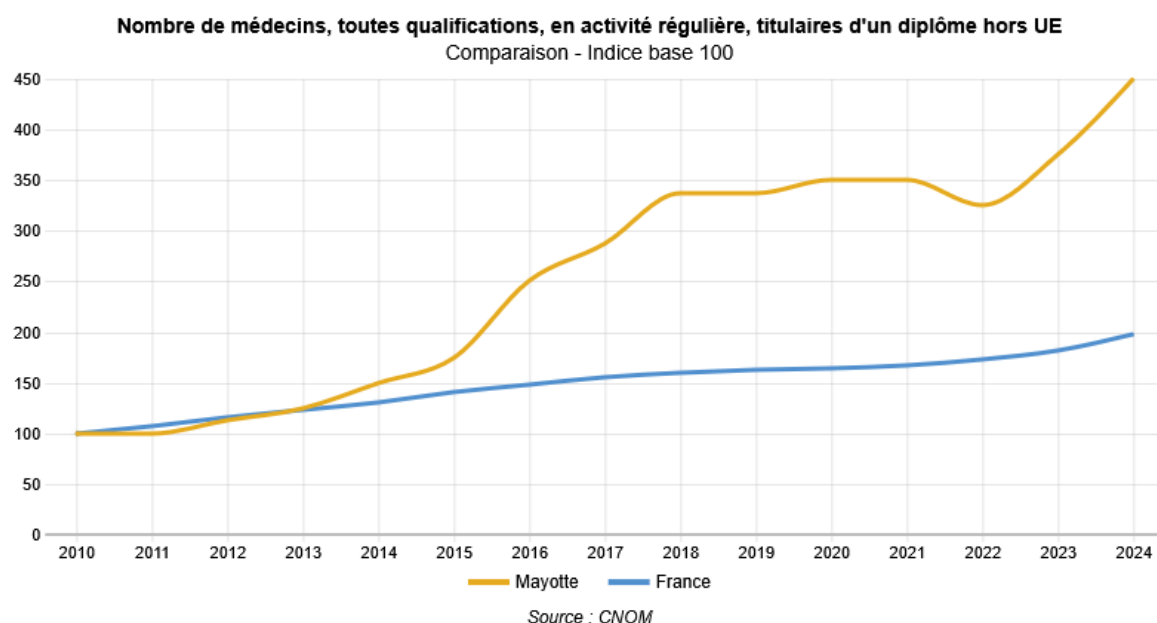


Source : CNOM

LA RÉUNION



MAYOTTE



Interrogée sur le sujet, la Direction générale de l'outre-mer nous propose par ailleurs des raisons

complémentaires à ces dynamiques favorables sur la densité médicale dans ces territoires, qui ne

sauraient se limiter à l'installation de médecins étrangers. Selon cette direction, l'évolution de la densité médicale dans les départements d'outre-mer, notamment en Guyane, à Mayotte et à La Réunion, peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- La création du GHT (Groupement Hospitalier de Territoire) de Guyane en 2019 et l'ouverture du CHU (Centre Hospitalier Universitaire) de La Réunion en 2012.

- La croissance démographique significative dans ces régions, qui peut participer d'une croissance du nombre de médecins.
- La création d'universités de médecine de plein exercice dans ces départements.

Ces propositions soulignent en creux les investissements publics sur ces départements, qui semblent donc être une condition nécessaire pour favoriser l'installation des médecins, et donc lutter contre les déserts médicaux.

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'analyse menée par l'UFC-Que Choisir met en évidence une démographie médicale stable en apparence, mais qui repose de manière croissante sur le recours à des médecins formés à l'étranger, aussi bien au sein de l'Union européenne qu'en dehors.

Dans ce contexte, la désertification médicale ne cesse de progresser. Sur les 10 dernières années, que ce soit de manière générale ou pour la médecine en exercice libérale, la situation continue de se détériorer pour les départements déjà marqués par une densité médicale faible, voire très faible. En effet, les territoires les moins bien dotés voient leur densité médicale s'éroder d'année en année, tandis que les départements historiquement attractifs renforcent leur position dominante. Cette dynamique contribue directement à l'aggravation de la fracture sanitaire en France, creusant encore davantage l'écart entre les zones médicalement plus favorisées et les déserts médicaux.

L'étude met en lumière une singularité dans les départements d'outre-mer, qui connaissent une amélioration relative de leur accès aux soins. Cette évolution est en partie due à des dispositifs spécifiques facilitant l'installation de médecins diplômés hors Union européenne et à des investissements publics conséquents, notamment en infrastructures hospitalières et en formations médicales locales. Cette réussite interroge les politiques publiques en matière d'aménagement sanitaire, et interroge sur la possibilité d'étendre de telles mesures et de tels investissements aux territoires métropolitains en difficulté.

Face à ces constats, l'UFC-Que Choisir renouvelle son appel à une réforme structurelle et ambitieuse du système de santé français, pour lutter contre la fracture sanitaire. Sans une régulation efficace, les inégalités d'accès aux soins ne cesseront de

s'aggraver, au détriment des millions de Français vivant dans des territoires sous-dotés. Il est impératif que les pouvoirs publics prennent la pleine mesure de cette urgence et adoptent des mesures concrètes pour garantir à chacun un accès équitable à la santé, pilier fondamental de notre système social.

Dans la continuité de nos différentes études sur le sujet, l'UFC-Que Choisir rappelle donc les principales mesures à mettre en place pour mettre fin à la fracture sanitaire :

- L'instauration d'un conventionnement territorial des médecins, ne leur permettant plus de s'installer en zones surdotées, à l'exception du secteur 1 (tarif de la Sécurité sociale) quand la situation l'exige (remplacement d'un médecin partant à la retraite ou zone très largement sous-dotée en médecins en secteur 1). Cette proposition est reprise dans une proposition de loi transpartisane portée par le Député Guillaume Garot et votée en mai 2025 à l'Assemblée nationale. Le parcours législatif doit désormais poursuivre au Sénat ;
- La fermeture de l'accès au secteur 2 (à honoraires libres) à l'origine du développement incontrôlé des dépassements d'honoraires. Les nouveaux médecins ne devraient avoir le choix qu'entre un secteur 1 aux honoraires sans dépassements et l'Option de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM), qui encadre les dépassements d'honoraires ;
- Après des années de politiques gestionnaires et de rigueur, le réinvestissement massif dans notre système de santé et l'accès aux soins, notamment dans la

formation de futurs médecins, l'attractivité
du métier, et les mondes hospitaliers.

6. ANNEXES

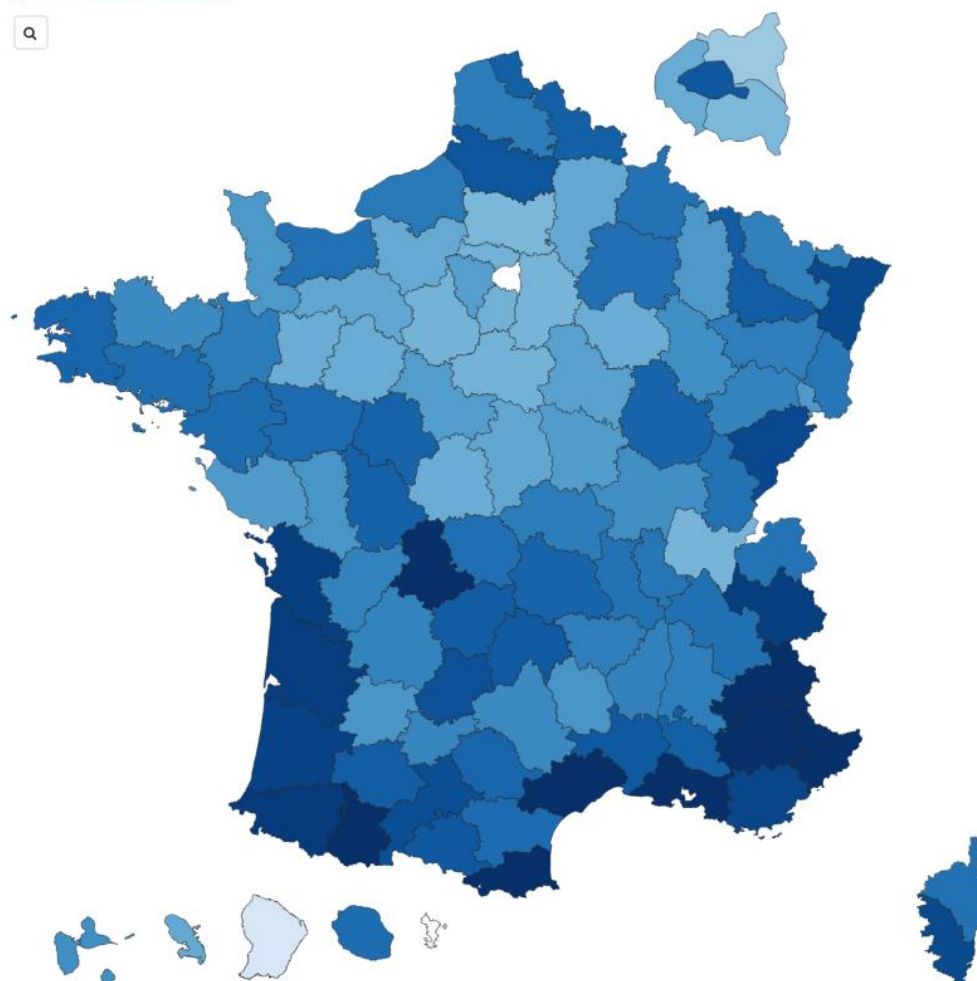
ANNEXE 6.1 CARTES DE L'EXERCICE LIBÉRAL EN MÉDECINE GÉNÉRALE, PÉDIATRIE, OPHTALMOLOGIE ET GYNÉCOLOGIE

MÉDECINE GÉNÉRALE

Carte de densité médicale - nombre de médecins généralistes ayant une activité libérale pour 10 000 habitants

Densité Médecins généralistes - 2014 ▼

0 13



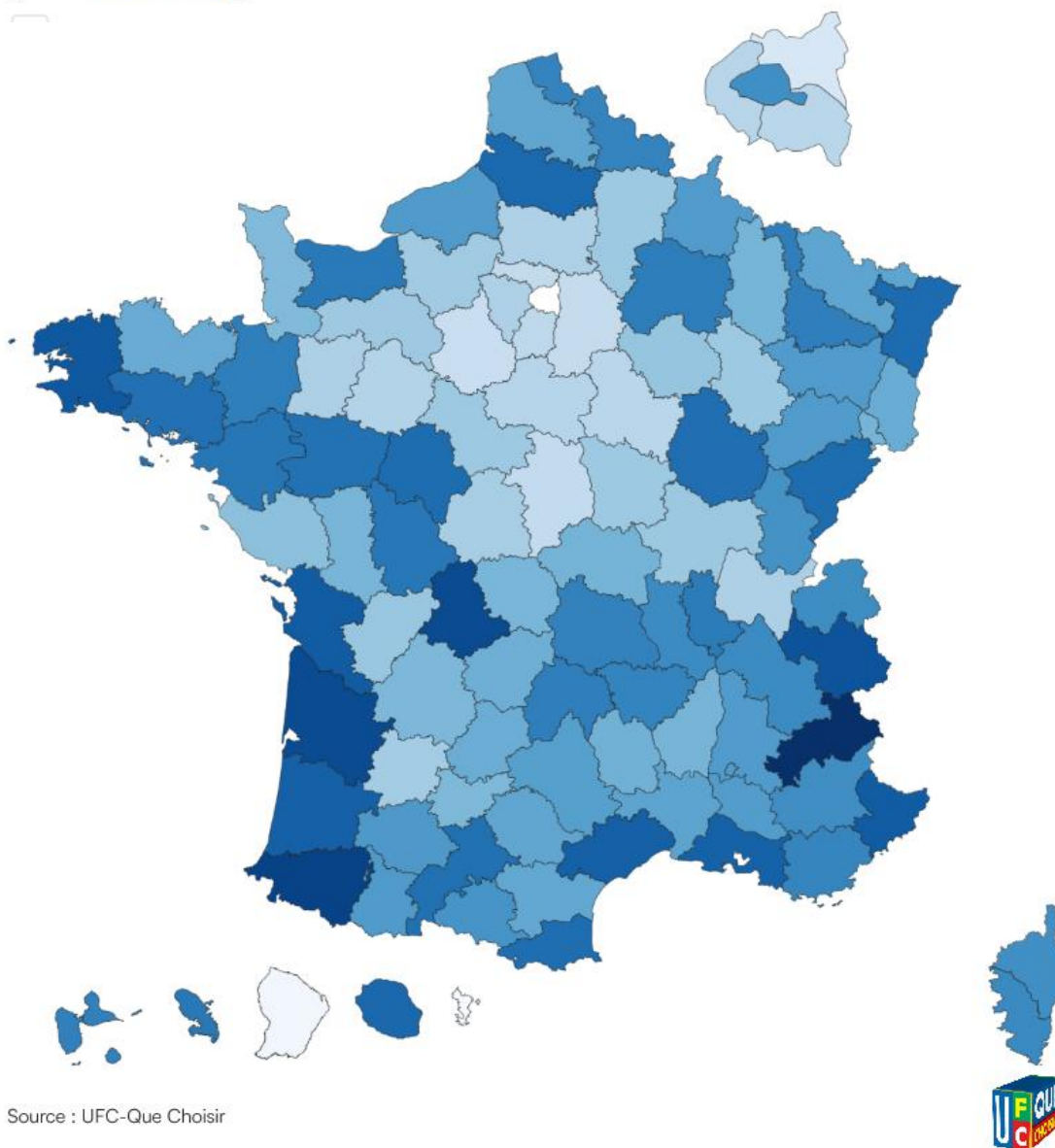
Source : UFC-Que Choisir



Carte de densité médicale - nombre de médecins généralistes ayant une activité libérale pour 10 000 habitants

Densité Médecins généralistes - 2023 ▼

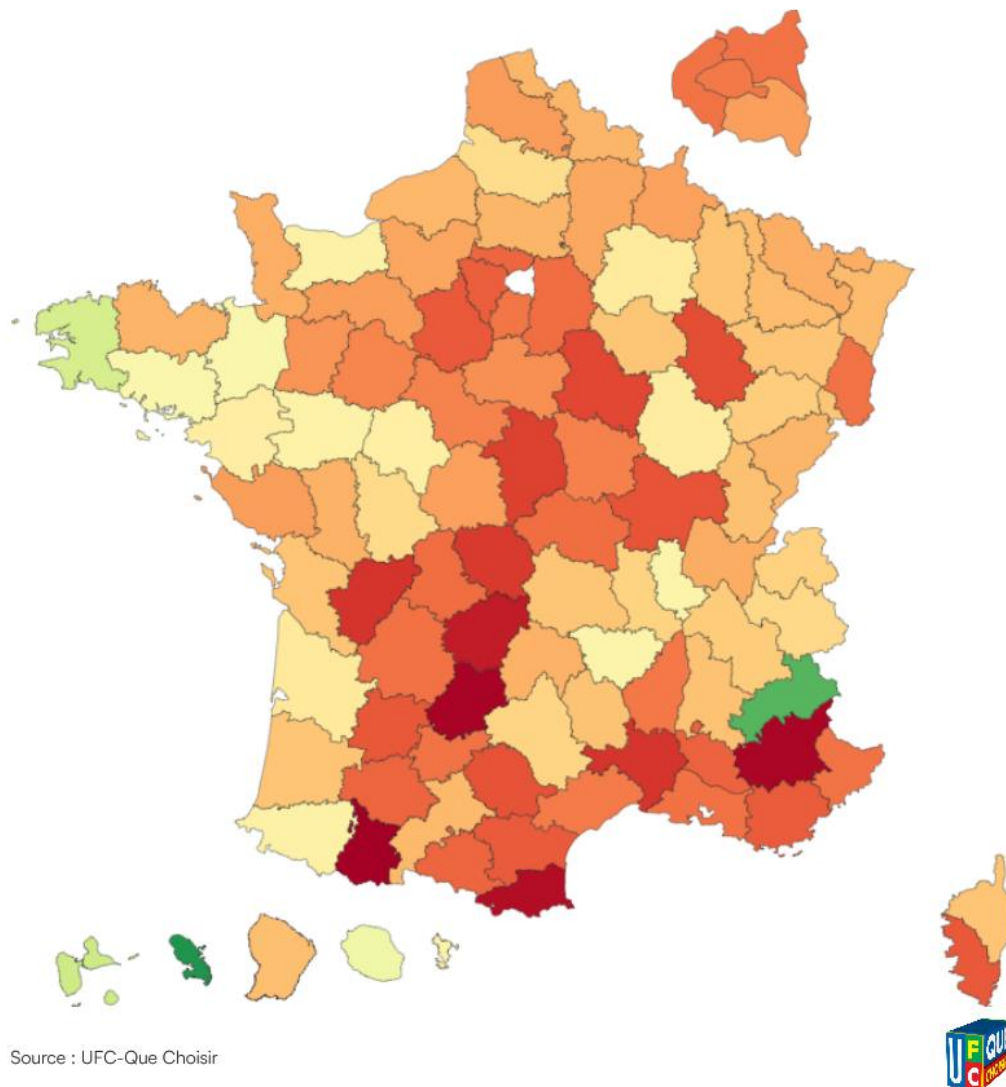
0 13



Source : UFC-Que Choisir



Evolution du nombre de médecins généralistes ayant une activité libérale pour 10 000 habitants entre 2014 et 2023

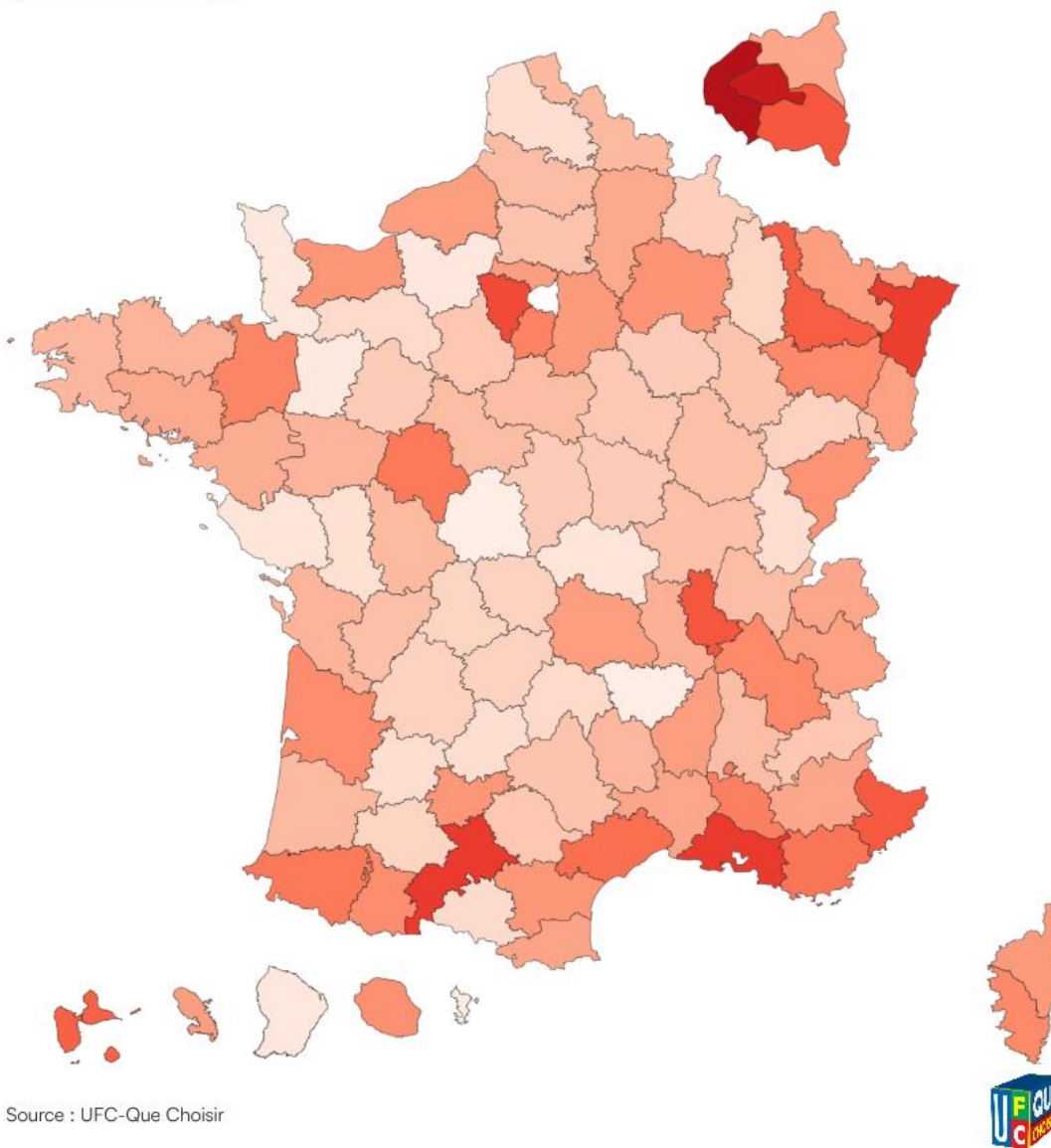


PÉDIATRIE

Carte de densité médicale - nombre de pédiatres ayant une activité libérale pour 10 000 habitants

Densité pédiatrie - 2014 ▼

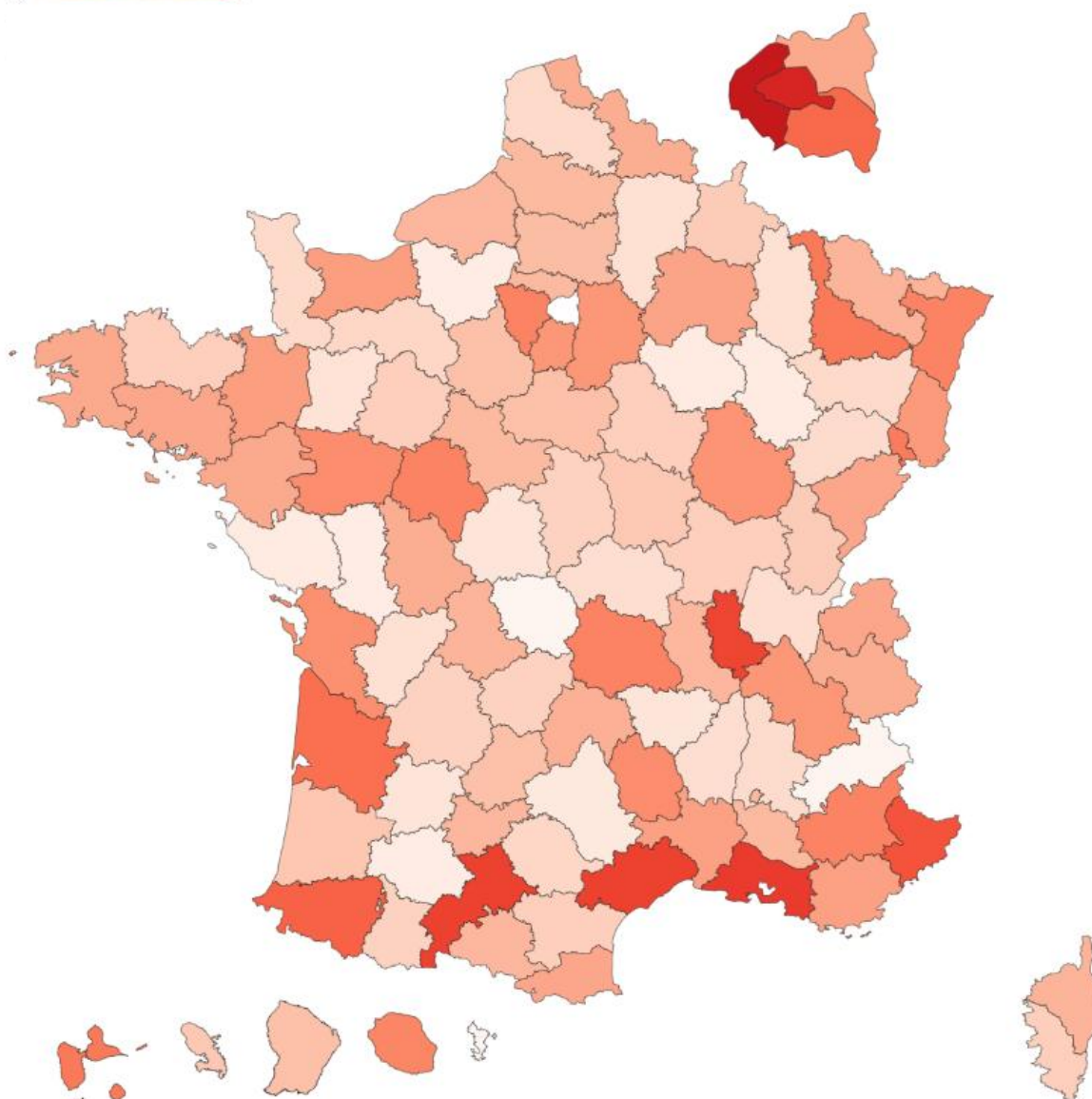
0 1



Carte de densité médicale - nombre de pédiatres ayant une activité libérale pour 10 000 habitants

Densité pédiatrie - 2023 ▼

0 1



Source : UFC-Que Choisir

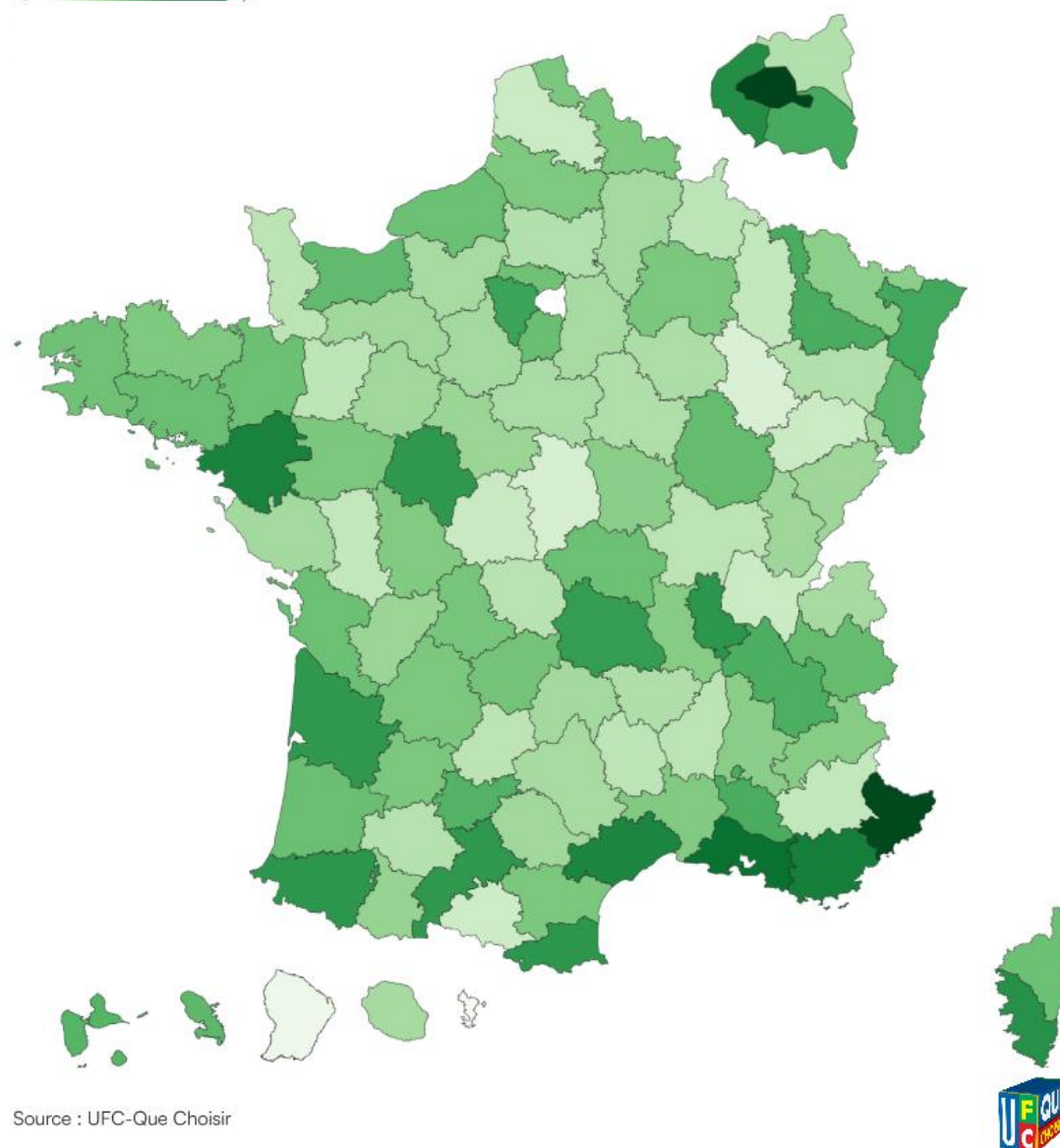


OPHTALMOLOGIE

Carte de densité médicale - nombre d'ophtalmologues ayant une activité libérale pour 10 000 habitants

Densité ophtalmologie- 2014 ▼

0 1,7

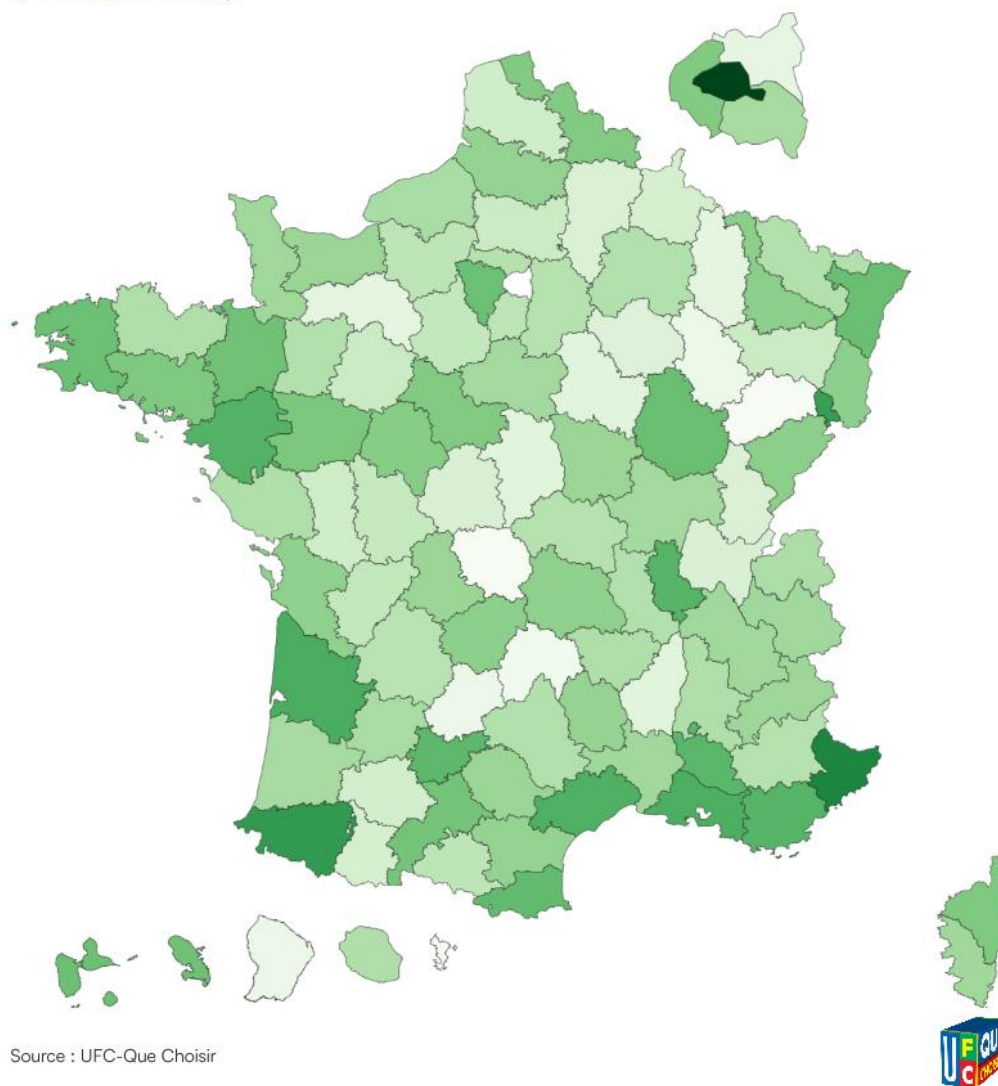


Source : UFC-Que Choisir

Carte de densité médicale - nombre d'ophtalmologues ayant une activité libérale pour 10 000 habitants

Densité ophtalmologie- 2023 ▼

0 1,7



Source : UFC-Que Choisir

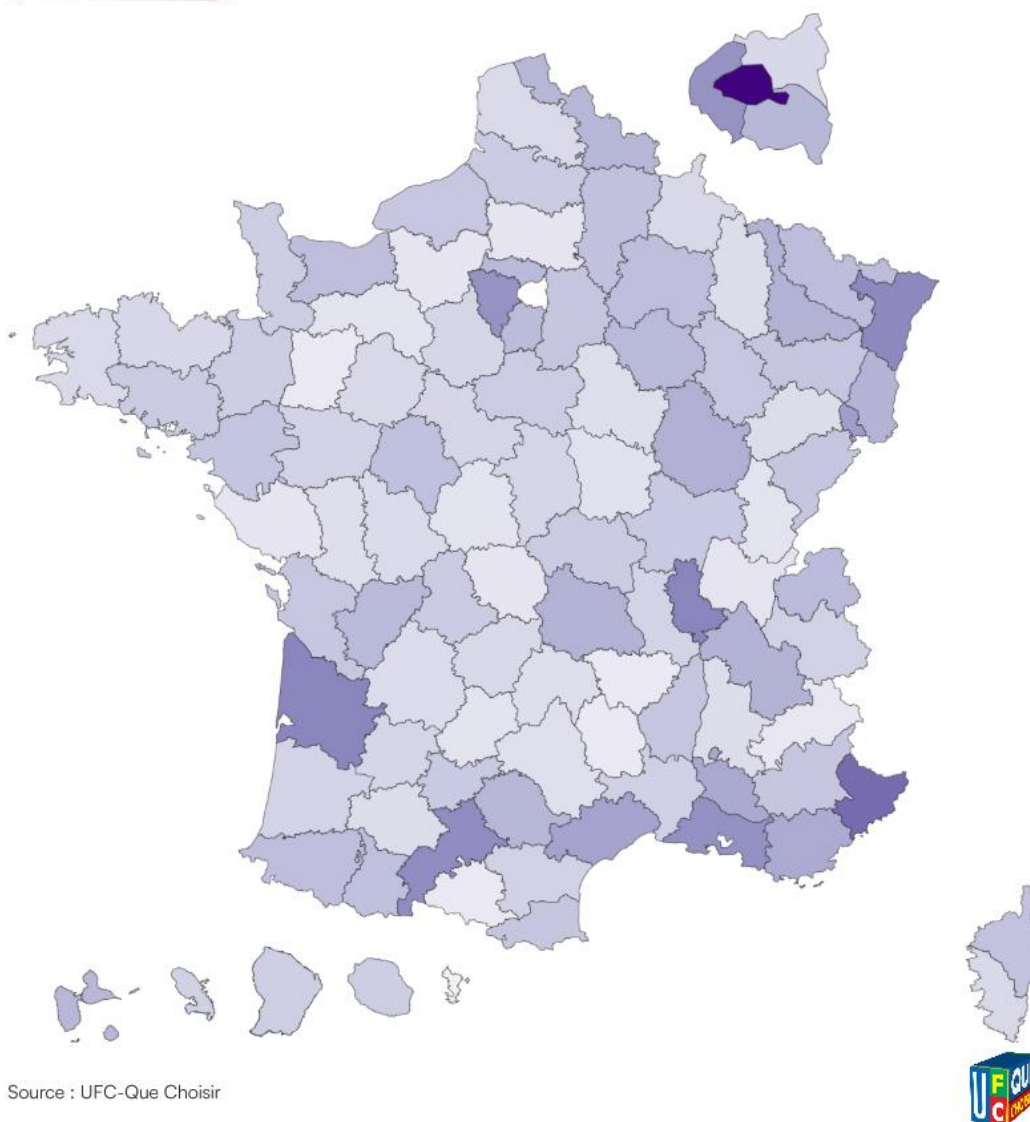


GYNÉCOLOGIE

Carte de densité médicale - nombre de gynécologues ayant une activité libérale pour 10 000 habitants

Densité gynécologie - 2014 ▼

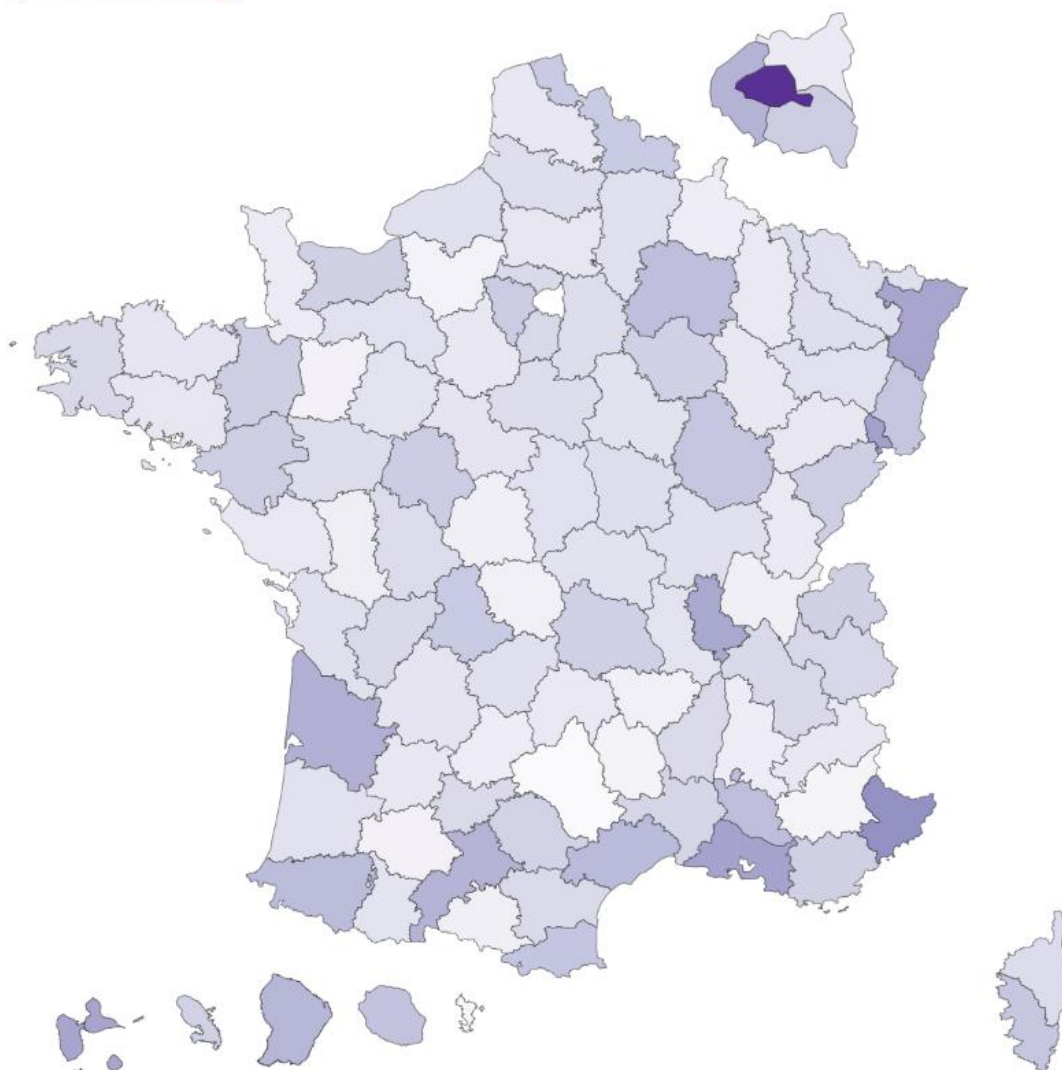
0 2



Carte de densité médicale - nombre de gynécologues ayant une activité libérale pour 10 000 habitants

Densité gynécologie - 2023 ▼

0 2



Source : UFC-Que Choisir



ANNEXE 6-2 : SYNTHÈSE DES DONNÉES PAR DÉPARTEMENT

Dans les tableaux qui suivent, la densité est évaluée pour 10 000 habitants.

INSTALLATION DES MÉDECINS À L'ORDRE – TOUT CONFONDU

Code	Département	Nombre de médecins inscrits, 2014	Nombre de médecins inscrits, 2023	Densité, nombre de médecins- 2014	Densité, nombre de médecins- 2023
1	Ain	1187	1068	18,96	15,89
2	Aisne	1157	982	21,43	18,78
3	Allier	875	765	25,51	23,01
4	Alpes-de-Haute-Provence	472	415	29,21	24,90
5	Hautes-Alpes	552	640	39,46	45,73
6	Alpes-Maritimes	4594	4514	42,41	40,65
7	Ardèche	759	663	23,54	19,96
8	Ardennes	655	622	23,42	23,43
9	Ariège	406	355	26,61	22,97
10	Aube	674	622	21,88	19,89
11	Aude	1010	930	27,64	24,49
12	Aveyron	689	620	24,73	22,18
13	Bouches-du-Rhône	8401	8283	41,88	40,03
14	Calvados	2353	2515	34,02	35,90
15	Cantal	392	365	26,74	25,41
16	Charente	865	759	24,45	21,62
17	Charente-Maritime	1882	1955	29,54	29,36
18	Cher	647	494	20,85	16,62
19	Corrèze	665	613	27,55	25,86
21	Côte-d'Or	1914	2071	36,02	38,63
22	Côtes-d'Armor	1511	1426	25,29	23,46
23	Creuse	274	200	22,72	17,68
24	Dordogne	947	881	22,75	21,42
25	Doubs	1950	1919	36,47	34,88
26	Drôme	1393	1366	27,91	26,11
27	Eure	1073	936	17,93	15,69

28	Eure-et-Loir	915	732	21,09	17,06
29	Finistère	2963	3274	32,71	35,35
30	Gard	2225	2132	30,23	28,15
31	Haute-Garonne	5257	5500	39,90	37,41
32	Gers	440	370	23,08	19,19
33	Gironde	5978	6776	39,17	40,06
34	Hérault	4540	4865	41,00	39,46
35	Ille-et-Vilaine	3260	3849	31,58	34,41
36	Indre	435	342	19,23	15,91
37	Indre-et-Loire	2187	2262	36,21	36,60
38	Isère	4009	4038	32,24	31,19
39	Jura	614	567	23,55	22,08
40	Landes	1057	1127	26,39	26,29
41	Loir-et-Cher	753	654	22,57	20,03
42	Loire	2445	2428	32,29	31,44
43	Haute-Loire	465	493	20,52	21,73
44	Loire-Atlantique	4385	5003	32,56	33,41
45	Loiret	1547	1404	23,10	20,45
46	Lot	475	386	27,35	22,02
47	Lot-et-Garonne	792	715	23,77	21,78
48	Lozère	173	150	22,66	19,57
49	Maine-et-Loire	2399	2729	29,77	32,95
50	Manche	1184	1137	23,68	23,08
51	Marne	1875	1967	32,85	34,87
52	Haute-Marne	434	322	24,02	19,22
53	Mayenne	594	537	19,32	17,58
54	Meurthe-et-Moselle	2865	2768	39,13	37,94
55	Meuse	391	315	20,41	17,70
56	Morbihan	2096	2400	28,28	30,87
57	Moselle	2782	2601	26,62	24,74
58	Nièvre	472	373	22,10	18,85
59	Nord	8603	8775	33,04	33,66
60	Oise	1729	1565	21,12	18,78
61	Orne	637	528	22,14	19,35
62	Pas-de-Calais	3501	3354	23,77	23,07
63	Puy-de-Dôme	2246	2348	34,86	35,09
64	Pyrénées-Atlantiques	2356	2747	35,31	39,36
65	Hautes-Pyrénées	816	705	35,64	30,57
66	Pyrénées-Orientales	1550	1462	33,24	29,80
67	Bas-Rhin	4191	4378	37,66	37,47
68	Haut-Rhin	2234	2143	29,39	27,86
69	Rhône	7537	8235	41,83	42,87
70	Haute-Saône	528	462	22,15	19,93

71	Saône-et-Loire	1383	1330	24,88	24,30
72	Sarthe	1262	1172	22,19	20,67
73	Savoie	1396	1567	32,70	34,99
74	Haute-Savoie	2312	2653	29,52	30,77
75	Paris	16976	16154	76,45	76,83
76	Seine-Maritime	3820	3856	30,37	30,74
77	Seine-et-Marne	2869	2547	20,82	17,53
78	Yvelines	4092	3508	28,78	24,00
79	Deux-Sèvres	844	750	22,59	20,06
80	Somme	1884	1904	32,96	33,75
81	Tarn	1099	1004	28,58	25,45
82	Tarn-et-Garonne	629	576	24,90	21,65
83	Var	3391	3124	32,66	28,14
84	Vaucluse	1741	1564	31,40	27,74
85	Vendée	1385	1408	20,92	19,85
86	Vienne	1432	1454	33,06	32,93
87	Haute-Vienne	1467	1376	39,00	37,18
88	Vosges	894	787	23,93	22,11
89	Yonne	738	584	21,59	17,73
90	Territoire de Belfort	387	429	26,81	31,34
91	Essonne	3185	2805	25,11	21,31
92	Hauts-de-Seine	6257	5570	39,16	33,92
93	Seine-Saint-Denis	3936	3567	25,05	21,20
94	Val-de-Marne	4896	5016	35,87	35,16
95	Val-d'Oise	2959	2607	24,55	20,46
971	Guadeloupe	990	1111	24,74	29,56
972	Martinique	978	1121	25,47	32,24
973	Guyane	500	669	19,81	22,22
974	La Réunion	2414	2926	28,64	33,51
976	Mayotte	178	248	7,96	8,00
2A	Corse-du-Sud	481	503	31,72	30,68
2B	Haute-Corse	462	482	26,77	25,73

INSTALLATION DES MÉDECINS À L'ORDRE – MÉDECINE GÉNÉRALE LIBÉRALE

Code	Département	Médecins généralistes, exercice libéral 2014	Médecins généralistes, exercice libéral 2023	Densité, Médecins généralistes, exercice libéral 2014	Densité, Médecins généralistes, exercice libéral 2023
1	Ain	424	376	6,77	5,60
2	Aisne	388	311	7,19	5,95
3	Allier	296	227	8,63	6,83
4	Alpes-de-Haute-Provence	178	135	11,02	8,10
5	Hautes-Alpes	157	175	11,22	12,51
6	Alpes-Maritimes	1235	1073	11,40	9,66
7	Ardèche	273	225	8,47	6,77
8	Ardennes	250	203	8,94	7,65
9	Ariège	149	122	9,77	7,89
10	Aube	217	192	7,04	6,14
11	Aude	336	274	9,19	7,21
12	Aveyron	229	210	8,22	7,51
13	Bouches-du-Rhône	2251	1957	11,22	9,46
14	Calvados	620	612	8,96	8,74
15	Cantal	142	123	9,69	8,56
16	Charente	299	213	8,45	6,07
17	Charente-Maritime	673	642	10,56	9,64
18	Cher	225	149	7,25	5,01
19	Corrèze	232	165	9,61	6,96
21	Côte-d'Or	499	486	9,39	9,06
22	Côtes-d'Armor	490	431	8,20	7,09
23	Creuse	109	76	9,04	6,72
24	Dordogne	351	274	8,43	6,66
25	Doubs	547	503	10,23	9,14
26	Drôme	429	400	8,59	7,65
27	Eure	428	352	7,15	5,90
28	Eure-et-Loir	296	207	6,82	4,83
29	Finistère	847	904	9,35	9,76
30	Gard	716	557	9,73	7,35
31	Haute-Garonne	1327	1326	10,07	9,02
32	Gers	183	149	9,60	7,73
33	Gironde	1614	1722	10,58	10,18
34	Hérault	1238	1174	11,18	9,52
35	Ille-et-Vilaine	892	960	8,64	8,58
36	Indre	159	123	7,03	5,72

37	Indre-et-Loire	569	565	9,42	9,14
38	Isère	1120	1060	9,01	8,19
39	Jura	233	205	8,94	7,98
40	Landes	418	408	10,44	9,52
41	Loir-et-Cher	253	195	7,58	5,97
42	Loire	677	633	8,94	8,20
43	Haute-Loire	194	191	8,56	8,42
44	Loire-Atlantique	1232	1322	9,15	8,83
45	Loiret	458	368	6,84	5,36
46	Lot	173	123	9,96	7,02
47	Lot-et-Garonne	261	191	7,83	5,82
48	Lozère	60	53	7,86	6,91
49	Maine-et-Loire	741	744	9,19	8,98
50	Manche	387	324	7,74	6,58
51	Marne	513	486	8,99	8,62
52	Haute-Marne	146	100	8,08	5,97
53	Mayenne	216	171	7,03	5,60
54	Meurthe-et-Moselle	702	625	9,59	8,57
55	Meuse	148	121	7,73	6,80
56	Morbihan	673	699	9,08	8,99
57	Moselle	888	770	8,50	7,32
58	Nièvre	162	118	7,59	5,96
59	Nord	2473	2193	9,50	8,41
60	Oise	547	466	6,68	5,59
61	Orne	209	162	7,26	5,94
62	Pas-de-Calais	1271	1058	8,63	7,28
63	Puy-de-Dôme	604	567	9,38	8,47
64	Pyrénées-Atlantiques	711	727	10,66	10,42
65	Hautes-Pyrénées	267	177	11,66	7,68
66	Pyrénées-Orientales	556	446	11,92	9,09
67	Bas-Rhin	1137	1073	10,22	9,18
68	Haut-Rhin	670	544	8,81	7,07
69	Rhône	1589	1668	8,82	8,68
70	Haute-Saône	201	177	8,43	7,64
71	Saône-et-Loire	448	329	8,06	6,01
72	Sarthe	402	311	7,07	5,48
73	Savoie	450	443	10,54	9,89
74	Haute-Savoie	697	703	8,90	8,15
75	Paris	2169	1699	9,77	8,08
76	Seine-Maritime	1098	961	8,73	7,66
77	Seine-et-Marne	929	718	6,74	4,94
78	Yvelines	1069	815	7,52	5,58
79	Deux-Sèvres	294	252	7,87	6,74

80	Somme	563	522	9,85	9,25
81	Tarn	359	287	9,34	7,27
82	Tarn-et-Garonne	211	176	8,35	6,62
83	Var	1074	930	10,34	8,38
84	Vaucluse	526	428	9,49	7,59
85	Vendée	507	449	7,66	6,33
86	Vienne	409	389	9,44	8,81
87	Haute-Vienne	451	377	11,99	10,19
88	Vosges	320	272	8,57	7,64
89	Yonne	255	174	7,46	5,28
90	Territoire de Belfort	111	93	7,69	6,79
91	Essonne	870	677	6,86	5,14
92	Hauts-de-Seine	1131	876	7,08	5,33
93	Seine-Saint-Denis	942	717	6,00	4,26
94	Val-de-Marne	905	758	6,63	5,31
95	Val-d'Oise	825	635	6,84	4,98
971	Guadeloupe	322	320	8,05	8,51
972	Martinique	275	305	7,16	8,77
973	Guyane	107	98	4,24	3,25
974	La Réunion	770	810	9,14	9,28
976	Mayotte	23	27	1,03	0,87
2A	Corse-du-Sud	155	135	10,22	8,23
2B	Haute-Corse	155	151	8,98	8,06

INSTALLATION DES MÉDECINS À L'ORDRE – PÉDIATRIE LIBÉRALE

Code	Département	Nombre de pé- diatres, exer- cice libéral, 2014	Nombre de pé- diatres, exer- cice libéral, 2023	Densité de pédiatres, exercice libéral, 2014	Densité de pé- diatres, exercice li- béral, 2023
1	Ain	15	8	0,24	0,12
2	Aisne	16	6	0,30	0,11
3	Allier	3	4	0,09	0,12
4	Alpes-de-Haute- Provence	5	7	0,31	0,42
5	Hautes-Alpes	3	0	0,21	0,00
6	Alpes-Maritimes	59	62	0,54	0,56
7	Ardèche	11	4	0,34	0,12
8	Ardennes	5	5	0,18	0,19
9	Ariège	2	4	0,13	0,26
10	Aube	6	2	0,19	0,06
11	Aude	13	7	0,36	0,18
12	Aveyron	6	2	0,22	0,07
13	Bouches-du-Rhône	127	130	0,63	0,63
14	Calvados	25	24	0,36	0,34
15	Cantal	2	4	0,14	0,28
16	Charente	8	4	0,23	0,11
17	Charente-Maritime	17	25	0,27	0,38
18	Cher	6	5	0,19	0,17
19	Corrèze	4	4	0,17	0,17
21	Côte-d'Or	12	20	0,23	0,37
22	Côtes-d'Armor	16	11	0,27	0,18
23	Creuse	2	0	0,17	0,00
24	Dordogne	7	7	0,17	0,17
25	Doubs	20	17	0,37	0,31
26	Drôme	12	7	0,24	0,13
27	Eure	5	3	0,08	0,05
28	Eure-et-Loir	9	10	0,21	0,23
29	Finistère	24	28	0,26	0,30
30	Gard	23	25	0,31	0,33
31	Haute-Garonne	83	89	0,63	0,61
32	Gers	3	1	0,16	0,05
33	Gironde	59	81	0,39	0,48
34	Hérault	53	75	0,48	0,61
35	Ille-et-Vilaine	42	38	0,41	0,34
36	Indre	1	2	0,04	0,09

37	Indre-et-Loire	27	26	0,45	0,42
38	Isère	50	46	0,40	0,36
39	Jura	3	5	0,12	0,19
40	Landes	10	9	0,25	0,21
41	Loir-et-Cher	8	8	0,24	0,25
42	Loire	21	20	0,28	0,26
43	Haute-Loire	1	2	0,04	0,09
44	Loire-Atlantique	39	45	0,29	0,30
45	Loiret	16	16	0,24	0,23
46	Lot	2	4	0,12	0,23
47	Lot-et-Garonne	4	3	0,12	0,09
48	Lozère	2	3	0,26	0,39
49	Maine-et-Loire	22	32	0,27	0,39
50	Manche	4	7	0,08	0,14
51	Marne	21	18	0,37	0,32
52	Haute-Marne	4	1	0,22	0,06
53	Mayenne	2	3	0,07	0,10
54	Meurthe-et-Moselle	39	33	0,53	0,45
55	Meuse	3	2	0,16	0,11
56	Morbihan	22	24	0,30	0,31
57	Moselle	36	28	0,34	0,27
58	Nièvre	4	4	0,19	0,20
59	Nord	65	75	0,25	0,29
60	Oise	18	20	0,22	0,24
61	Orne	4	4	0,14	0,15
62	Pas-de-Calais	18	21	0,12	0,14
63	Puy-de-Dôme	22	28	0,34	0,42
64	Pyrénées-Atlantiques	30	36	0,45	0,52
65	Hautes-Pyrénées	9	4	0,39	0,17
66	Pyrénées-Orientales	15	15	0,32	0,31
67	Bas-Rhin	69	49	0,62	0,42
68	Haut-Rhin	25	27	0,33	0,35
69	Rhône	100	115	0,55	0,60
70	Haute-Saône	4	3	0,17	0,13
71	Saône-et-Loire	13	10	0,23	0,18
72	Sarthe	11	10	0,19	0,18
73	Savoie	14	13	0,33	0,29
74	Haute-Savoie	24	27	0,31	0,31
75	Paris	168	149	0,76	0,71
76	Seine-Maritime	43	32	0,34	0,26
77	Seine-et-Marne	48	52	0,35	0,36
78	Yvelines	82	62	0,58	0,42

79	Deux-Sèvres	4	2	0,11	0,05
80	Somme	14	14	0,24	0,25
81	Tarn	8	6	0,21	0,15
82	Tarn-et-Garonne	9	7	0,36	0,26
83	Var	48	37	0,46	0,33
84	Vaucluse	24	14	0,43	0,25
85	Vendée	6	4	0,09	0,06
86	Vienne	11	13	0,25	0,29
87	Haute-Vienne	6	10	0,16	0,27
88	Vosges	15	5	0,40	0,14
89	Yonne	7	6	0,20	0,18
90	Territoire de Belfort	3	6	0,21	0,44
91	Essonne	53	48	0,42	0,36
92	Hauts-de-Seine	131	126	0,82	0,77
93	Seine-Saint-Denis	49	50	0,31	0,30
94	Val-de-Marne	75	72	0,55	0,50
95	Val-d'Oise	41	32	0,34	0,25
971	Guadeloupe	21	17	0,52	0,45
972	Martinique	13	7	0,34	0,20
973	Guyane	2	7	0,08	0,23
974	La Réunion	32	36	0,38	0,41
976	Mayotte	1	0	0,04	0,00
2A	Corse-du-Sud	6	3	0,40	0,18
2B	Haute-Corse	6	5	0,35	0,27

INSTALLATION DES MÉDECINS À L'ORDRE – OPHTALMOLOGIE LIBÉRALE

Code	Département	Nombre d'ophtalmologues, exercice libéral, 2014	Nombre d'ophtalmologues, exercice libéral, 2023	Densité en ophtalmologues, exercice libéral, 2014	Densité en ophtalmologues, exercice libéral, 2023
1	Ain	21	19	0,34	0,28
2	Aisne	26	14	0,48	0,27
3	Allier	22	14	0,64	0,42
4	Alpes-de-Haute-Provence	6	7	0,37	0,42
5	Hautes-Alpes	8	7	0,57	0,50
6	Alpes-Maritimes	122	101	1,13	0,91
7	Ardèche	13	8	0,40	0,24
8	Ardennes	11	8	0,39	0,30
9	Ariège	5	6	0,33	0,39
10	Aube	14	8	0,45	0,26
11	Aude	22	20	0,60	0,53
12	Aveyron	13	12	0,47	0,43
13	Bouches-du-Rhône	198	152	0,99	0,73
14	Calvados	46	36	0,67	0,51
15	Cantal	7	2	0,48	0,14
16	Charente	18	13	0,51	0,37
17	Charente-Maritime	41	36	0,64	0,54
18	Cher	9	7	0,29	0,24
19	Corrèze	15	13	0,62	0,55
21	Côte-d'Or	35	35	0,66	0,65
22	Côtes-d'Armor	35	27	0,59	0,44
23	Creuse	5	0	0,41	0,00
24	Dordogne	25	17	0,60	0,41
25	Doubs	27	30	0,50	0,55
26	Drôme	28	23	0,56	0,44

27	Eure	28	23	0,47	0,39
28	Eure-et-Loir	21	16	0,48	0,37
29	Finistère	57	59	0,63	0,64
30	Gard	43	37	0,58	0,49
31	Haute-Garonne	110	91	0,83	0,62
32	Gers	8	6	0,42	0,31
33	Gironde	126	126	0,83	0,74
34	Hérault	101	89	0,91	0,72
35	Ille-et-Vilaine	66	70	0,64	0,63
36	Indre	8	6	0,35	0,28
37	Indre-et-Loire	50	35	0,83	0,57
38	Isère	91	63	0,73	0,49
39	Jura	13	7	0,50	0,27
40	Landes	26	20	0,65	0,47
41	Loir-et-Cher	17	19	0,51	0,58
42	Loire	43	33	0,57	0,43
43	Haute-Loire	10	10	0,44	0,44
44	Loire-Atlantique	124	106	0,92	0,71
45	Loiret	31	33	0,46	0,48
46	Lot	7	3	0,40	0,17
47	Lot-et-Garonne	20	15	0,60	0,46
48	Lozère	3	4	0,39	0,52
49	Maine-et-Loire	48	50	0,60	0,60
50	Manche	20	24	0,40	0,49
51	Marne	34	24	0,60	0,43
52	Haute-Marne	5	3	0,28	0,18
53	Mayenne	12	13	0,39	0,43
54	Meurthe-et-Moselle	54	40	0,74	0,55
55	Meuse	7	4	0,37	0,22
56	Morbihan	48	46	0,65	0,59
57	Moselle	58	45	0,55	0,43
58	Nièvre	12	10	0,56	0,51
59	Nord	155	151	0,60	0,58

60	Oise	35	28	0,43	0,34
61	Orne	14	6	0,49	0,22
62	Pas-de-Calais	50	47	0,34	0,32
63	Puy-de-Dôme	52	36	0,81	0,54
64	Pyrénées-Atlantiques	56	57	0,84	0,82
65	Hautes-Pyrénées	12	7	0,52	0,30
66	Pyrénées-Orientales	39	33	0,84	0,67
67	Bas-Rhin	85	76	0,76	0,65
68	Haut-Rhin	52	42	0,68	0,55
69	Rhône	152	134	0,84	0,70
70	Haute-Saône	8	1	0,34	0,04
71	Saône-et-Loire	22	26	0,40	0,48
72	Sarthe	28	19	0,49	0,34
73	Savoie	28	22	0,66	0,49
74	Haute-Savoie	37	39	0,47	0,45
75	Paris	369	301	1,66	1,43
76	Seine-Maritime	81	58	0,64	0,46
77	Seine-et-Marne	65	61	0,47	0,42
78	Yvelines	111	93	0,78	0,64
79	Deux-Sèvres	14	12	0,37	0,32
80	Somme	34	30	0,59	0,53
81	Tarn	19	20	0,49	0,51
82	Tarn-et-Garonne	18	18	0,71	0,68
83	Var	98	78	0,94	0,70
84	Vaucluse	41	39	0,74	0,69
85	Vendée	32	31	0,48	0,44
86	Vienne	25	16	0,58	0,36
87	Haute-Vienne	23	19	0,61	0,51
88	Vosges	16	12	0,43	0,34
89	Yonne	15	8	0,44	0,24
90	Territoire de Belfort	7	11	0,48	0,80
91	Essonne	82	51	0,65	0,39
92	Hauts-de-Seine	141	95	0,88	0,58

93	Seine-Saint-Denis	67	35	0,43	0,21
94	Val-de-Marne	103	67	0,75	0,47
95	Val-d'Oise	76	54	0,63	0,42
971	Guadeloupe	28	24	0,70	0,64
972	Martinique	26	22	0,68	0,63
973	Guyane	4	5	0,16	0,17
974	La Réunion	40	38	0,47	0,44
976	Mayotte	0	0	0,00	0,00
2A	Corse-du-Sud	13	8	0,86	0,49
2B	Haute-Corse	11	11	0,64	0,59

INSTALLATION DES MÉDECINS À L'ORDRE – GYNÉCOLOGIE LIBÉRALE

Code	Département	Nombre de gynécologues, exercice libéral, 2014	Nombre de gynécologues, exercice libéral, 2013	Densité en gynécologues, exercice libéral, 2014	Densité en gynécologues, exercice libéral, 2023
1	Ain	21	13	0,34	0,19
2	Aisne	35	20	0,65	0,38
3	Allier	20	12	0,58	0,36
4	Alpes-de-Haute-Provence	10	2	0,62	0,12
5	Hautes-Alpes	4	4	0,29	0,29
6	Alpes-Maritimes	134	111	1,24	1,00
7	Ardèche	20	15	0,62	0,45
8	Ardennes	13	6	0,46	0,23
9	Ariège	4	3	0,26	0,19
10	Aube	22	17	0,71	0,54
11	Aude	19	17	0,52	0,45
12	Aveyron	11	1	0,39	0,04
13	Bouches-du-Rhône	201	177	1,00	0,86
14	Calvados	46	37	0,67	0,53
15	Cantal	6	4	0,41	0,28
16	Charente	25	16	0,71	0,46
17	Charente-Maritime	39	25	0,61	0,38
18	Cher	15	11	0,48	0,37
19	Corrèze	11	9	0,46	0,38
21	Côte-d'Or	41	33	0,77	0,62
22	Côtes-d'Armor	28	20	0,47	0,33
23	Creuse	4	2	0,33	0,18
24	Dordogne	18	14	0,43	0,34
25	Doubs	33	30	0,62	0,55
26	Drôme	21	12	0,42	0,23
27	Eure	19	9	0,32	0,15
28	Eure-et-Loir	21	13	0,48	0,30
29	Finistère	41	43	0,45	0,46
30	Gard	40	36	0,54	0,48
31	Haute-Garonne	136	111	1,03	0,75
32	Gers	8	3	0,42	0,16
33	Gironde	165	131	1,08	0,77
34	Hérault	95	86	0,86	0,70

35	Ille-et-Vilaine	58	62	0,56	0,55
36	Indre	8	4	0,35	0,19
37	Indre-et-Loire	40	35	0,66	0,57
38	Isère	94	59	0,76	0,46
39	Jura	9	7	0,35	0,27
40	Landes	20	16	0,50	0,37
41	Loir-et-Cher	16	11	0,48	0,34
42	Loire	38	27	0,50	0,35
43	Haute-Loire	6	4	0,26	0,18
44	Loire-Atlantique	85	83	0,63	0,55
45	Loiret	38	29	0,57	0,42
46	Lot	6	4	0,35	0,23
47	Lot-et-Garonne	16	10	0,48	0,30
48	Lozère	2	1	0,26	0,13
49	Maine-et-Loire	41	35	0,51	0,42
50	Manche	28	12	0,56	0,24
51	Marne	38	38	0,67	0,67
52	Haute-Marne	11	5	0,61	0,30
53	Mayenne	8	5	0,26	0,16
54	Meurthe-et-Moselle	56	30	0,76	0,41
55	Meuse	8	5	0,42	0,28
56	Morbihan	43	24	0,58	0,31
57	Moselle	71	41	0,68	0,39
58	Nièvre	8	8	0,37	0,40
59	Nord	191	153	0,73	0,59
60	Oise	27	26	0,33	0,31
61	Orne	10	10	0,35	0,37
62	Pas-de-Calais	66	43	0,45	0,30
63	Puy-de-Dôme	49	36	0,76	0,54
64	Pyrénées-Atlantiques	45	48	0,67	0,69
65	Hautes-Pyrénées	15	8	0,66	0,35
66	Pyrénées-Orientales	29	31	0,62	0,63
67	Bas-Rhin	117	99	1,05	0,85
68	Haut-Rhin	57	48	0,75	0,62
69	Rhône	195	159	1,08	0,83
70	Haute-Saône	10	7	0,42	0,30
71	Saône-et-Loire	33	21	0,59	0,38
72	Sarthe	26	20	0,46	0,35
73	Savoie	22	21	0,52	0,47
74	Haute-Savoie	55	46	0,70	0,53
75	Paris	407	330	1,83	1,57
76	Seine-Maritime	77	48	0,61	0,38
77	Seine-et-Marne	85	61	0,62	0,42

78	Yvelines	139	84	0,98	0,57
79	Deux-Sèvres	15	8	0,40	0,21
80	Somme	33	23	0,58	0,41
81	Tarn	28	20	0,73	0,51
82	Tarn-et-Garonne	15	12	0,59	0,45
83	Var	84	59	0,81	0,53
84	Vaucluse	46	38	0,83	0,67
85	Vendée	22	20	0,33	0,28
86	Vienne	19	19	0,44	0,43
87	Haute-Vienne	22	22	0,58	0,59
88	Vosges	23	13	0,62	0,37
89	Yonne	14	12	0,41	0,36
90	Territoire de Belfort	13	12	0,90	0,88
91	Essonne	88	61	0,69	0,46
92	Hauts-de-Seine	156	123	0,98	0,75
93	Seine-Saint-Denis	74	46	0,47	0,27
94	Val-de-Marne	100	80	0,73	0,56
95	Val-d'Oise	86	57	0,71	0,45
971	Guadeloupe	29	32	0,72	0,85
972	Martinique	20	18	0,52	0,52
973	Guyane	14	22	0,55	0,73
974	La Réunion	47	56	0,56	0,64
976	Mayotte	3	2	0,13	0,06
2A	Corse-du-Sud	7	10	0,46	0,61
2B	Haute-Corse	11	8	0,64	0,43